

Exercice 1988 - Compte Administratif

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre des comptes d'administration du Maire afférents à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 121.13 du Code des Communes, l'Assemblée doit, pour la circonstance, élire son Président.

Selon la tradition, je vous propose de désigner notre doyen d'âge, M. Raymond TOURRAIN.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en décide ainsi.

M. TOURRAIN : Mes chers collègues, j'ai l'avantage de présider cette séance en tant que doyen d'âge. C'est la deuxième fois et ça commence à devenir une habitude. Je m'y habitue fort bien et j'ai le sentiment que je vais être amené, par cette force de l'habitude, à réviser en hausse mes ambitions ! De toute façon, c'est toujours à la hausse qu'on révisé.

Alors le compte administratif dont vous allez avoir à discuter va dans un premier temps vous être présenté par M. le Maire. Ensuite j'ouvrirai la discussion et pour terminer je proposerai ce compte administratif à votre vote en l'absence de M. le Maire, c'est la tradition. Monsieur le Maire, j'ai le grand plaisir de vous passer la parole.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais reprendre votre place.

M. TOURRAIN : Elle n'est pas mauvaise !

M. BOICHARD : Mais elle est moins bonne que celle-là !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais vous présenter les comptes financiers de la Ville pour l'année 1988.

Je vous rappelle que le Budget de la Commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la Commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juillet de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la Commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 1^{er} octobre de l'année suivant l'exercice».

Le but de ce rapport est d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

I/ le budget principal

II/ les budgets annexes

III/ les balances récapitulatives

De cet examen, il ressort que les résultats globaux font apparaître pour chacun des budgets un solde positif ; on remarquera toutefois la diminution de celui du budget principal qui ne représente plus que 4,4 % des dépenses de l'exercice, contre 6,7 % l'an dernier.

Cette diminution résulte partiellement de la suppression de la journée complémentaire que nous avons instituée cette année. De ce fait certaines recettes de l'exercice seront comptabilisées sur l'exercice suivant. De plus, d'année en année les prévisions de recettes se révèlent de plus en plus proches de la réalisation, ce qui démontre une rigueur de gestion sans cesse accrue.

Ce résultat, on doit le rappeler, a été accompagné comme l'an dernier d'une pause fiscale totale. En effet, à composition de famille constante, les Bisontins ont pu constater en 1988 comme en 1987 que le montant de leur taxe d'habitation était maintenu au même niveau. Ceci équivaut à une diminution sensible à francs constants, compte tenu de l'inflation, + 3,1 % en 1987 et 1988.

Malgré une nouvelle diminution du taux de réalisation des dépenses d'investissement (tous budgets confondus), 69 % contre 76 % en 1987, ces dépenses progressent de 5 %.

Les dépenses de fonctionnement croissent de 7,3 %, ce pourcentage devant être modulé. En effet, comme nous le précisons aux chapitres concernés, une partie des intérêts d'emprunts liés aux renégociations 1986 et 1987 ne nous a été facturée qu'en cours d'année 1988 et accroît de 6,16 KF l'écart constaté entre les dépenses de fonctionnement 1987 et 1988.

Pour avoir une vue plus exacte, il convient de réintégrer aux années budgétaires concernées les intérêts intercalaires réglés en 1988 et en conséquence de modifier comme suit les dépenses de fonctionnement :

	1987	1988
	672 445 229,08	721 762 761,00
	+ 6 162 129,66	- 6 162 129,66
	678 607 358,74	715 600 631,34
		+ 5,5 %

De plus, l'augmentation de la cotisation C.N.R.A.C.L. a accru nos dépenses d'environ 7 200 KF et contribue également pour un peu plus de 1 % à l'augmentation ci-dessus indiquée.

I/ BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	12 781 416	9 740 734	9 765 142	6 863 039	2 656 705
Recettes	4 439 170	440 000	4 437 000	440 000	0

Les dépenses et les recettes de ce secteur sont en nette régression. Les réalisations de dépenses atteignent 70,3 %.

En effet, les dépenses liées à l'amélioration de l'équipement informatique et à la mise en place du plan bureautique ressortent à 2,74 MF contre 3,5 MF l'an passé.

Les travaux d'entretien courant de l'Hôtel de Ville et de la Mairie se sont élevés à 1,08 MF.

Les dépenses liées au service d'Incendie (1,53 MF) correspondent pour 0,93 MF aux acquisitions de matériel et véhicules et pour 0,50 MF à l'entretien de la caserne ; de plus, 0,10 MF ont permis de régler des honoraires d'études dus sur le projet de caserne aux Montboucons.

Les autres dépenses sont inhérentes à l'entretien des édifices culturels :

* 0,41 MF pour les participations versées à l'État pour l'entretien de nos édifices culturels inscrits à l'inventaire des monuments historiques (bâtiment et orgue Église Sainte-Madeleine, Église Saint-François Xavier),

* 0,37 MF pour les travaux d'entretien de divers édifices culturels (Temple du Saint-Esprit, Basilique de Saint-Ferjeux...).

Chapitre 901 - Voirie

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	36 895 186	44 769 961	22 763 034	32 723 665	11 190 086
Recettes	23 299 280	8 935 508	20 825 960	8 210 788	724 720

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 73 % et les recettes à près de 92 %. Les principaux règlements intervenus portent sur :

- les équipements techniques 5,793 MF
- la voirie proprement dite, dont 3,234 MF extension des zones piétonnes 9,705 MF
- les ouvrages d'art, dont 9,7 MF pour la construction du Pont Denfert Rochereau 10,552 MF
- l'éclairage public et la signalisation 2,231 MF
- les parkings, dont 0,91 MF parking en centre-ville 1,893 MF
- les espaces verts, parcs et jardins, dont 0,696 MF pour les jardins familiaux 1,946 MF

Chapitre 902 - Réseaux

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	781 931	495 801	576 766	314 843	180 956
Recettes	326 409	5 559	320 850	1 050	0

Les dépenses réalisées correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques des bâtiments municipaux.

Chapitre 903 - Équipement scolaire et culturel

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	37 849 865	43 439 433	24 947 247	26 880 985	14 847 817
Recettes	20 191 552	14 091 242	16 078 706	9 405 866	4 403 955

Les réalisations de dépenses sont en progression de 7,75 % et consomment 61,9 % des crédits prévus.

Les dépenses relatives à l'enseignement absorbent 44,7 % des réalisations du chapitre (12,03 MF contre 7,55 MF en 1987).

Elles concernent :

- les écoles du premier degré, dont 5,633 MF - école maternelle Sircoulon 11,321 MF
- les écoles du second degré, participation versée au Département 0,537 MF
- les écoles supérieures (Observatoire) 0,148 MF
- les écoles techniques (Cours Hôtelier Féminin - LEP Montjoux) 0,021 MF

Les dépenses du secteur sport atteignent 8,54 MF contre 4,58 MF l'an dernier.

Elles se ventilent comme suit :

- terrains d'éducation physique 0,761 MF
- salles de sport, dont 3,734 MF salle polyvalente et vestiaires sanitaires à la Malcombe, 0,5 MF complexe sportif du PSB à Saint-Claude (participation Ville et Département 0,25 MF chacun) 5,402 MF
- bassins de natation, dont 0,291 MF piscine couverte, 0,515 MF
- autres équipements de sports et de jeunesse, dont 1,525 MF piscine-patinoire à Planoise (frais d'études) 1,801 MF

Le secteur culturel regroupe 6,310 MF de dépenses dont 2,455 MF pour l'animation de quartier et 0,073 MF pour la prévention.

Il s'agit essentiellement des dépenses suivantes :

- Citadelle et Parc Zoologique 0,613 MF
- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie 0,178 MF
- Musée Granvelle 0,313 MF
- Bibliothèques, dont 0,197 MF pour Médiathèque Centre Pierre Bayle, 0,062 MF pour MPT Bibliothèque à Montrapon, 0,058 MF pour bibliothèque municipale, 0,250 MF d'acquisition de mobilier et matériel culturel et 0,449 MF pour l'entretien des différents bâtiments 1,014 MF
- Salles de spectacles, dont Kursaal 0,503 MF 0,577 MF
- Conservatoire de Musique 0,516 MF
- École des Beaux-Arts 0,309 MF

- Animation de quartier dont 1,133 MF pour Centre Régional de Formation Jeunesse et Sport, 0,288 MF d'acquisition de mobilier et matériel culturel et 0,719 MF pour l'entretien des différents bâtiments 2,455 MF
- Atelier audiovisuel 0,125 MF

Les recettes sont réalisées à hauteur de 66,7 %.

Les subventions du Département non encaissées concernent notamment des programmes qui n'ont pas pu démarrer dans l'attente d'une subvention de l'État :

- piscine-patinoire à Planoise 0,487 MF
 - Centre Équestre de Valentin 0,297 MF
 - Cercle Sportif des Invalides 0,220 MF
- 1,004 MF

Chapitre 904 - Équipement sanitaire et social

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	1 199 384	3 510 005	654 599	1 502 732	1 512 083
Recettes	1 246 762	211 079	1 001 138	171 079	0

Ce chapitre fait apparaître un faible taux de réalisation en dépenses 42,8 %.

Les travaux de transformation de la halte de Palente ont débuté : 0,475 MF ont été réglés au cours de l'exercice.

Le programme «lutte contre le bruit» a généré 0,056 MF de dépenses, la réfection de la toiture du Fort de Planoise (EMMAUS) 0,197 MF et la canalisation d'eau salée pour les thermes de la Mouillère 0,170 MF.

Les autres dépenses correspondent renouvellement de matériel et au gros entretien des bâtiments de ce secteur.

Chapitre 905 - Transports et Communications

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	13 977 641	15 608 861	12 275 151	3 107 216	12 444 828
Recettes	5 991 775	819 070	5 802 745	247 181	571 889

Les taux de réalisation sont anormalement faibles : 19,9 % en dépenses et 30,2 % en recettes.

En effet, le service a été confronté à des délais de livraison plus importants que par le passé de la part des constructeurs d'autobus, ce qui a entraîné des règlements sur l'exercice 1989 qui ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres ci-dessus indiqués.

Les dépenses de transport atteignent 2,38 MF, les équipements fluviaux 0,73 MF.

L'acquisition et l'aménagement des bus constituent l'essentiel des règlements (1,77 MF).

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (244 644,25 F) incluses dans les montants ci-dessus font l'objet d'opérations d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et recettes réelles de ce secteur, la réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	12 324 896	15 364 217	10 622 406	2 862 572	12 444 828
Recettes	4 339 030	574 426	4 150 000	2 537	571 889

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux, autres que transports

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	24 217 834	29 693 352	14 312 909	23 275 277	6 289 109
Recettes	20 818 661	25 650 304	10 545 661	23 662 304	1 988 000

Les dépenses sont réalisées à 78,4% et les recettes à 92,3 %.

Elles se ventilent comme suit :

- abattoirs	0,771 MF
- ateliers municipaux	1,638 MF
- déchets urbains, dont 2,068 MF fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des OM	2,315 MF
- autres services industriels et commerciaux : 18,550 MF avec notamment :	
* pour IEN	8,624 MF
* pour SM2E	7,584 MF

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	32 582 139	46 753 763	21 871 392	28 672 605	17 798 499
Recettes	25 017 617	21 688 750	19 914 280	14 793 406	6 898 783

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 61,3 % et 68,2 %.

Les dépenses concernent essentiellement :

- les opérations d'aménagement, dont 1,5 MF de participation au déficit de la ZI des Tilleroyes, 5,29 MF RHI rue de Vignier, 6,05 MF ZAC de Planoise, 1,452 MF ZA. des Montarmots : 16,365 MF

- les ensembles et groupes immobiliers : 9,387 MF dont :

* 0,248 MF aménagement locaux 3, rue Violet pour CMFIP,

* 0,336 MF construction Hôtel des Postes à Palente,

* 0,281 MF télégestion des chaufferies,

* 2,223 MF bibliothèque à Montrapon - Fontaine Ecu,

* 0,544 MF maîtrise de l'énergie, interventions sur le bâti,

* 1,325 MF mur anti-bruit GS Fontaine Ecu,

* 0,437 cités Observatoire, la Bouloie et Montboucons,

- les bâtiments locatifs, secteur Battant : 2,908 MF essentiellement opération de rénovation des bâtiments du quartier Battant.

Tous programmes confondus, 4,484 MF concernent des dépenses réalisées sur le quartier Montrapon - Fontaine Ecu.

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des subventions et notamment 2,662 MF au titre de la subvention accordée par l'État pour l'opération RHI rue de Vignier :

Chapitre 910 - Programmes pour l'État et les Établissements publics nationaux

Nous avons apporté une aide de 25 000 F à la Faculté de Médecine pour restauration d'une porte (ancien Arsenal).

Chapitre 913 - Programmes pour l'État et les Établissements publics, syndicats mixtes, etc.

Nous avons participé :

- à la construction de la nouvelle école d'ingénieurs ENSMM (crédit d'études) : 33 000 F

- à la réfection des halls HLM : 119 877 F

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

Ces aides d'un montant global de 1,127 MF se répartissent comme suit :

112 633 F - FOL - Travaux à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort,

171 592 F - Église Réformée de France - Rénovation immeuble «Tour Carrée»,

99 420 F - Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs - Renouvellement de mobilier et matériel,

100 000 F - Comité du Plan Relief de Besançon - Reproduction du plan relief de la Ville de Besançon,

210 000 F - Association «Les Amis de Saint-Claude» - Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente du Pax,

- 50 000 F - Association «Le Roseau» - Implantation de BTS rue des Brosses,
 30 000 F - IUT - Équipement de la section «Chimie Sciences des matériaux»,
 100 000 F - SAFC - Construction de l'Hôtel des Postes à Palente,
 52 251 F - Divers propriétaires - Ravalement de façades 21, rue Richebourg - 119, Grande Rue - 13, Quai de Strasbourg,
 85 000 F - Association Jean Eudes - Participation à l'équipement de la blanchisserie du Refuge,
 39 000 F - SNB - Aménagement et isolation de bâtiments,
 77 240 F - Œuvre Comtoise de la Protection de la Jeune Fille - Rénovation du foyer.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant aucun lien avec les programmes précédemment examinés.

Les principales aliénations ont porté sur les terrains et bâtiments suivants :

- vente à M. BERNARDIN Henri, terrain à Bregille	22 275 F
- vente à M. DARTE Michel, terrain à Bregille	31 875 F
- vente à Mme ARCIER Joëlle, terrain à Bregille	22 500 F
- vente à Mme Veuve LOYE, terrain rue de Fontaine Ecu	100 F
- vente à M. MARTIN Norbert, terrain rue des Sapins	100 F
- vente à M. NOGUEIRA Ruis, terrain rue du Docteur Mouras	1 F
- vente à M. LATORRE Dominique, terrain à Bregille	24 975 F
- vente à M. BERGIER Jacques, terrain chemin des Ragots	1 560 F
- vente à M. BESSON Michel, terrain rue Leverrier	1 920 F
- vente à M. ESSPINASSE Pierre, terrain voie de le Cité Rhodiacéta	4 920 F
- vente à M. CAILLE Jacky, terrain rue de Terre Rouge	11 160 F
- vente à M. MARCHE Georges, terrain rue du Périgord	440 F
- vente à M. CIGLIA Charles, terrain chemin des Deux Lys	1 000 F
- vente à M. MAILLE Gilbert, terrain chemin des Deux Lys	2 250 F
- vente à Mme BOURGEOIS Nicole, bâtiment La Chandelle, chemin du Fort Griffon	170 000 F

Chapitre 925 - Mouvements financiers

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	103 658 837	69 827 635	98 818 524	68 045 147	1 745 482
Recettes	68 518 006	30 131 397	63 458 834	26 986 055	3 147 991

La Ville de Besançon a procédé comme en 1986 et 1987 à un réaménagement partiel de la dette. Cette renégociation a porté sur trois prêts : deux auprès du Crédit Agricole pour la construction du nouvel abattoir dans la zone industrielle des Tilleroyes, un auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour un prêt à taux élevé contracté à l'origine auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté (délibérations des 26 septembre 1988 et 25 janvier 1988).

Il convient donc pour les deux années, afin de faire des comparaisons sur des bases cohérentes, de réduire les sommes inscrites à ce chapitre, tant en prévision qu'en réalisation, à hauteur de :

1. Dépenses	1987	1988
Remboursement anticipé du capital restant dû	44 941 621,26 F	17 250 075,73 F
Prélèvement sur l'emprunt contracté pour financer le réaménagement de la dette destiné à couvrir les pénalités (opération d'ordre inscrite en dépenses au 925.0 et en recettes au 930.0)	9 059 388,47 F	419 846,63 F
2. Recettes	54 001 009,63 F	17 669 922,36 F
Prêt destiné à couvrir les dépenses inhérentes à la renégociation	53 997 550,00 F (54 831 550,00 F en prévision)	17 642 086,00 F

Nos comparaisons porteront donc sur le tableau suivant :

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser 1988
	1987	1988	1987	1988	
Dépenses	49 657 827	52 157 713	44 817 514	50 375 225	1 745 482
Recettes	13 686 456	12 489 311	9 461 284	9 343 969	3 147 991

Le remboursement de la dette (en capital) ressort à 43,31 MF contre 39,02 MF en 1987, soit une variation de + 11 %.

Les opérations se rapportant à la dette récupérable se montent à 3,28 MF et les autres mouvements de créances à 3,71 MF dont 1,94 MF concernant une reprise sur provisions qui a servi à financer divers investissements et a fait l'objet d'opérations d'ordre tant en dépenses qu'en recettes.

Nous allons examiner l'emprunt globalisé 1988. Les prévisions concernaient le budget primitif à raison de 80 306 000 F et le budget supplémentaire pour 27 845 000 F répartis entre le budget principal à raison de 101 051 000 F et 7 100 000 F pour les budgets annexes.

Ce prêt global a été réalisé au cours de l'exercice à concurrence de 57 200 000 F dont :

45 000 000 F - Crédit Local de France - CAECL SA

12 200 000 F - Caisse d'Épargne de l'Écureuil.

La différence entre l'emprunt globalisé prévu et l'emprunt globalisé réalisé (108 151 000 F - 57 200 000 F) soit 50 951 000 F figure tant en prévisions qu'en recettes restant à réaliser à hauteur de :

49 451 000 F au budget principal (chapitre 927)

1 500 000 F au budget du Service Assainissement.

En dehors du prêt globalisé et du réaménagement de dette, nous avons obtenu 30 010 739 F de divers organismes bancaires :

- Crédit Local de France CAECL SA	8 271 000 F
* aménagement de la ZA des Montarmots (1 186 000 F)	
* acquisition ensemble immobilier 2, rue Einstein à la Société Jeager Veglia (7 085 000 F)	
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel	4 468 000 F
* 3 ^{ème} tranche travaux de l'Hôtel de Champagny (2 268 000 F)	
* acquisition groupe électrogène (2 200 000 F)	
- Unicredit	1 040 000 F
* refinancement de prêts garantis remboursés par anticipation pour les Industries de Palente	
- Société Générale	6 644 000 F
* acquisition Espace Industriel Besançon-Palente pour la pépinière d'entreprises	
- Crédit Lyonnais	5 750 000 F
* extension locaux Espace Industriel Besançon-Palente pour la pépinière d'entreprises	
- Crédit Foncier de France	49 800 F
* boisement forêt de Chailluz	
- Agence Financière de Bassin	3 787 939 F
* avance sur interconnexion des réseaux (295 000 F)	
* déshydratation des boues (313 000 F).	
* amélioration réseaux collecte (1 885 000 F)	
* amélioration station d'épuration (260 000 F)	
* collecteur rive gauche (905 160 F)	
* programme assainissement 1985 (129 779 F)	

Même si nous avons fait appel à divers organismes bancaires, après mise en concurrence, le groupe Crédit Local de France - Caisse d'Épargne reste notre interlocuteur privilégié puisqu'en cumulant les prêts de l'emprunt globalisé et les prêts hors globalisation, il assure 75,07 % de notre besoin de financement par emprunt.

La ventilation par budget, des prêts hors globalisation, s'établit ainsi :

- Budget Principal	26 173 000 F
- Assainissement	3 787 939 F
- Forêts	49 800 F

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Au titre de la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectives. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre, et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 47 858 993,85 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune, en pourcentage il est égal à :

$$\frac{100 \times 47\,858\,993,85}{(193\,688\,667\text{ F} - 17\,669\,922\text{ F}) *} = 27,2 \%$$

* Total des dépenses d'investissement - Opérations liées à la renégociation de la dette

Évolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1984 =	6,6 %)	
1985 =	21,5 %)	soit une moyenne de 21,2 %
1986 =	19,5 %)	
1987 =	30,7 %)	
1988 =	27,2 %)	

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement «programmes communaux» (chapitre 900 à 909) s'infléchit encore sensiblement cette année : 63,58 % contre 66,75 % en 1987. Ce taux reste cependant supérieur à la moyenne nationale (62,3 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants (année 1986 Dernière édition parue).

2) Section de fonctionnement

Cette section fait apparaître tant en recettes qu'en dépenses :

1. les opérations réelles
2. les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font ressortir une évolution des dépenses de 6 % et une augmentation des recettes de 4,2 %, hors renégociation de dette. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que les variations 1987/1986 étaient de + 2,3 % en dépenses et + 4,7 % en recettes.

Chapitre 930 - Service Financier

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 précédemment étudié et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant remboursé en investissement au chapitre 925.

Les remboursements d'intérêts se sont élevés à 63,43 MF auxquels il faut ajouter le paiement des intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 respectivement pour 5 727 831 F et 1 682 181 F.

Si l'on ramène les intérêts intercalaires aux années concernées, la progression du remboursement des intérêts s'établit comme suit :

1985	53,12 MF
1986	60,21 MF (+ 13,35 %)
1987	57,06 MF (- 5,23 %)
1988	65,11 MF (+ 14,11 %)

Cette dernière augmentation correspond aux intérêts des prêts contractés en 1987.

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre. Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel permanent

Les dépenses se sont élevées à 319 822 811 F contre 302 164 955 F en 1987, soit une augmentation de 5,84 %. Cette augmentation aurait été de 4,02 % si la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) n'avait pas augmenté de 15,20 % à 18,20 % le montant de la cotisation due par la Ville employeur pour 1988, ce qui a entraîné une charge supplémentaire de 5 513 497 F et porté la charge totale au titre de la CNRACL à 33 448 548 F.

La diminution des effectifs a porté sur 6 agents qui sont venus compléter les 45 réductions déjà opérées en 1986 et 1987. En effet, ils sont passés de 2 502 en décembre 1987 à 2 496 en décembre 1988.

Comme précédemment, les suppressions d'emplois ont été appliquées au fur et à mesure des emplois libérés notamment pour cause de départ à la retraite.

Parallèlement à cet effort de compression des effectifs, le processus rigoureux tendant à réduire ou à défaut contenir le nombre des heures supplémentaires rémunérées s'est poursuivi puisque l'évolution de ce nombre (22 217 heures en 1987, 26 848 heures en 1988) est due exclusivement aux activités accrues de la police (1 200 heures), du bureau des élections à l'occasion notamment des consultations électorales, de l'informatisation de l'État-Civil (800 heures) et des services techniques, à l'occasion des Floralies et des matches internationaux de football (2 500 heures).

La réduction rapide et autoritaire des effectifs ou des heures supplémentaires serait en effet difficilement conciliable avec la nécessaire obligation d'amélioration des services rendus à nos concitoyens, services dont ils apprécient la qualité. C'est précisément sur ce thème de la qualité, de la participation et de la responsabilisation des personnels à tous niveaux que les services municipaux ont continué de se mobiliser en 1988.

L'année 1988 peut en effet être caractérisée comme étant l'année des groupes de réflexion. Ce grand dessein a suscité un intérêt incontestable, et ce ne sont pas moins de 200 agents qui ont participé en 1988 à ces groupes de réflexion. Citons quelques secteurs d'activités concernés : État-Civil, Courrier, Espaces Verts, Parc Automobile et Déchets Urbains, Gardiens de Musées, Conseillers en Économie

Sociale et Familiale, Aides Ménagères, Agents Spécialisés des Écoles Maternelles, animateurs Socio-Culturels, Voirie Nettoyement, Ordures Ménagères, Citadelle.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement les dépenses de ce secteur ont diminué de 12 %. Ce résultat découle d'une diminution :

- d'une part des frais de chauffage (combustible, gaz et chauffage urbain) qui passent de 9,83 MF à 6,66 MF. Cette diminution est due à la politique d'économie de chauffage, à l'hiver peu rigoureux et aux règlements intervenus en 1989, suite à la suppression de la journée complémentaire,

- d'autre part, l'appel d'offres lancé en 1987 pour l'assurance dommages aux biens a permis de réexaminer l'ensemble des garanties, de faire jouer pleinement la concurrence et de diminuer de plus de la moitié cette charge (0,481 MF contre 1,168 MF).

La plupart des secteurs d'activités affichent une baisse significative de leurs dépenses, à l'exception toutefois :

- des frais de taxes foncières (2,65 MF en 1988 contre 2,12 MF en 1987) suite aux acquisitions de bâtiments industriels,

- des dépenses du secteur atelier de réparations automobiles qui augmentent de 23,3 %. L'accroissement de la mécanisation et le vieillissement du parc provoquent des frais d'entretien supplémentaires, ainsi les acquisitions de pièces détachées passent de 2,32 MF à 2,87 MF,

- des dépenses des frais communs ateliers qui passent de 1,89 MF à 2,01 MF, nos ateliers effectuant depuis deux ans, davantage de travaux neufs qui étaient confiés auparavant à des entreprises privées.

Chapitre 934 - Administration Générale

L'évolution de ce chapitre (+ 10,2 %) s'explique par l'évolution des frais de location du matériel informatique (de 3,41 MF en 1987 à 4,42 MF en 1988). Une négociation très serrée du contrat de location du nouvel ordinateur (changement intervenu en janvier 1987) nous fait bénéficier de 3 mois de loyer gratuit. En 1988, les dépenses correspondent à une année complète de location. De plus, pour assurer le développement de nombreuses applications, le Service Informatique a dû en sous-traiter quelques-unes (ex. informatisation du Conservatoire) ; à ce titre les dépenses de prestations de service passent de 40 KF à 303 KF.

Les dépenses d'administration générale proprement dite (sous-chapitre 934.21) ont été maîtrisées et affichent une baisse de 3 %.

Par nature, on constate à ce chapitre des variations hétérogènes dont vous trouverez ci-après le détail :

- fournitures de bureau (accroissement des besoins en disquettes et papiers pour micro-ordinateurs)	+ 25,6 %
- fournitures d'imprimerie	- 4,0 %
- rémunération du personnel non titulaire	- 13,0 %
- documentation générale	- 16,1 %
- affranchissement	+ 12,1 %

- téléphone + 0,23 %
- cotisations municipales (après réajustement de la cotisation à l'Association des Maires du Doubs concernant l'exercice 1987) + 18,2 %

Chapitre 936 - Voirie communale

Le constat d'une augmentation globale de 3,26 % des dépenses masque des évolutions très différentes d'un secteur d'activités à l'autre.

Ainsi progressent plus ou moins sensiblement :

- les espaces verts et jardins (augmentation due essentiellement à l'entretien des espaces verts de Planoise confié à l'entreprise) + 56,4 %
- la voirie - frais communs + 7,7 %
- la circulation et signalisation + 19,9 %
- le nettoyage + 61,0 %
- les espaces forestiers aménagés + 6,7 %
- les WC publics-urinoirs 22 KF à 73 KF

Régressent ou stagnent :

- l'entretien des abris publics - 14,5 %
- les constructions en régie - 38,5 %
- les travaux d'entretien pour compte de tiers - 2,4 %
- le déneigement de la voirie routière
145 KF au lieu de 630 KF
- l'éclairage de la voirie communale - 5,2 %

L'évolution de certains secteurs appelle les remarques suivantes :

- la progression du secteur espaces verts provient de l'accroissement des surfaces à entretenir, notamment sur Planoise,

- en raison de l'hiver peu rigoureux, une substantielle économie a été réalisée au niveau des dépenses de déneigement de la voirie routière,

- l'augmentation des dépenses de nettoyage résulte de la mise en place d'une centralisation des résidus de balayage urbain. Pour ce faire, des conteneurs loués à la Société Ecospace ont été installés. De plus, cette société est chargée de l'enlèvement et du traitement de ces déchets.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

Ce chapitre retrace pour l'essentiel des opérations de liaison avec le Budget annexe de l'Assainissement.

C'est ainsi que nous y retrouvons la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales qui passe de 3,52 MF à 3,70 MF. Cette progression de 5 % est conforme à la délibération du budget primitif 1988. La contribution du Service Assainissement aux dépenses du budget principal augmente de 11 %.

Les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques progressent de 29,6 %. En effet en 1987, la collectivité avait fait procéder au remplacement des centraux téléphoniques à la Mairie et au Centre

Technique de la Pelouse, et avait bénéficié d'une assistance gratuite pendant un an, durée de garantie du matériel neuf ; en 1988, il a fallu régler l'échéance du contrat de maintenance, ce qui représente une dépense de 186 KF.

Chapitre 940 - Relations Publiques

Ce chapitre connaît une forte hausse : + 38,7 %. Certains secteurs sont à l'origine de celle-ci : Élections et Référendums, Conseil Bisontin des Jeunes, Fêtes et Cérémonies ainsi que les actions d'information.

Le sous-chapitre Élections et Référendums doté lors du vote du budget primitif d'un crédit de 696 830 F a dû faire appel à des crédits complémentaires en raison du nombre important d'élections organisées en 1988. Les dépenses directes se sont alors élevées à 1,09 MF et concernent essentiellement des dépenses de personnel. Le remboursement de la participation de l'État a été partiel (156 400 F) ; le complément d'encaissement interviendra en 1989.

Le sous-chapitre Conseil Bisontin des Jeunes a augmenté ses dépenses pour 1988 en raison de l'organisation du Congrès des Conseils de Jeunes à Besançon, 97 361 F ont été consacrés à des prestations diverses pour le congrès et 27 538 F à la cotisation à la Convention des Villes pour les Conseils de Jeunes.

Le sous-chapitre Fêtes et Cérémonies a vu également ses dépenses augmenter ainsi que ses recettes : 1,63 MF de dépenses directes et 0,54 MF de recettes.

L'organisation par le Service Espaces Verts de l'exposition «Fleurs en Thème» qui s'est déroulée au mois de novembre 1988 a nécessité des dépenses importantes de l'ordre de 506 387 F sur ce sous-chapitre, mais les entrées ont généré des recettes à hauteur de 540 772 F.

Par contre l'article fêtes et cérémonies servant aux frais des diverses cérémonies organisées au sein de la Mairie est en baisse de 3,4 %.

Les autres actions d'information ont une croissance de 18 %. L'effort dans le domaine de la communication a porté surtout sur la communication externe avec des campagnes dans les quotidiens nationaux, des actions autour du Tour de France avec le «Dirigeable Ville de Besançon» en particulier.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

Les dépenses directes de ce chapitre évoluent de + 16,2 % :

Ordre public

Il est à noter que, suite à la nouvelle organisation de la Police Municipale, et à l'élargissement de son champ d'action, les dépenses de ce secteur ont augmenté de 17,3 % tout en restant à un niveau très modeste 62 KF.

Fourrière (véhicules)

Le secteur «fourrière» voit ses dépenses passer de 24 KF à 607 KF compte tenu du changement du mode de gestion. En effet cette gestion a été confiée depuis le 1^{er} janvier 1988 (délibération du 14 décembre 1987) à la Société Via Stationnement.

La rémunération versée au cours de l'exercice s'élève à 593 000 F. Le décompte général de fin d'année fait apparaître un surcoût de 180 KF qui sera versé en 1989 (délibération du 3 juillet 1989). En contrepartie on enregistre une recette nouvelle de 346 KF correspondant aux mises en fourrière effectuées.

Service Incendie

Il enregistre quant à lui une baisse effective de 11,8 % qui n'a été nullement préjudiciable à la mission du service qui a su allier rigueur budgétaire et efficacité.

Chapitre 943 - Enseignement

La progression globale de ce chapitre est de 4,1 %. Dans le domaine de l'enseignement primaire, les dépenses de personnel, y compris les indemnités de logement du personnel, représentent près de 77 % des dépenses de ce secteur. L'indemnité mensuelle de base pour le logement du personnel enseignant a évolué comme suit : 664 F au 1^{er} janvier 1987, et 688 F au 1^{er} janvier 1988 (+ 3,6 %), le montant versé pour 1988 est de 6 409 928 F contre 6 293 744 F (+ 1,8 %).

La participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat a augmenté de 13,1 % : 929 682 F contre 821 772 F en 1987. Cette hausse s'explique d'une part par l'augmentation du coût d'un élève de l'enseignement public qui sert de base au calcul : 370 F par élève en 1987 et 411 F en 1988 soit + 11,1 %, et d'autre part par l'augmentation du nombre d'élèves des établissements privés (+ 20 %).

La participation de la Ville de Besançon aux dépenses de fonctionnement des collèges s'est élevée à 1,52 MF contre 1,34 MF, soit + 13,9 %. Comme l'an dernier, notre contribution découle :

- du nombre d'élèves bisontins inscrits dans les collèges,
- des charges d'enseignement supportées par le Département où ils sont scolarisés,
- du potentiel fiscal de la Commune.

A titre d'exemple, le Département du Doubs a établi pour 1988 la quote-part de la Ville à 1 238 487 F en ce qui concerne les dépenses supportées pour un ensemble de 48 899 élèves et à 390 375 F en fonction du potentiel fiscal de la commune. Un trop versé de 108 760 F pour 1987 est déduit de ces sommes.

Nous versons également une participation aux départements de Haute-Saône et du Jura pour les élèves bisontins y étant scolarisés.

Les recettes globales du chapitre baissent de 19,5 %. Cette baisse résulte du non encaissement de la participation de l'État pour le quatrième trimestre en ce qui concerne le Conservatoire et pour le deuxième semestre en ce qui concerne l'École Régionale des Beaux-Arts. Les recettes des droits d'inscription au Conservatoire progressent de 28,4 % tandis que celles de l'École Régionale des Beaux-Arts diminuent de 9,1 %.

On peut noter et regretter que les subventions du Département pour ces deux activités, qui grèvent lourdement le budget municipal, aient été maintenues au montant 1987, ce qui représente, par suite de l'érosion monétaire, une réduction de l'ordre de 3 % en franc constants.

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

Si les dépenses de ce chapitre connaissent une croissance très modérée + 2,6 %, en revanche les recettes augmentent de 8,6 %. Elles sont constituées à 93 % par le produit des participations aux repas des élèves des restaurants scolaires qui progresse de 10,8 % par rapport à 1987. Les tarifs (+ 2,2 %) et le nombre de repas servis expliquent cette progression : 300 enfants supplémentaires ont bénéficié de ce service. Les subventions allouées aux Francas et au Patronage des écoles publiques ont légèrement progressé : + 2,5 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

Ce chapitre connaît encore une croissance notable tant en dépenses + 6,8 % (déduction faite en 1987 d'une opération d'ordre d'un montant de 230 KF concernant la réfection des carrelages des bassins du Sport Nautique Bisontin) qu'en recettes : + 16,1 %.

Il convient d'étudier secteur par secteur ces évolutions.

1. Le domaine sportif

Les dépenses directes réelles sont en forte augmentation puisqu'elles atteignent 4,29 MF contre 3,09 MF en 1987 (+ 38,8 %).

Les recettes varient également à la hausse : 4,56 MF contre 4,09 MF en 1987 (+ 11,5 %).

La progression des dépenses provient essentiellement des subventions versées aux 657 et 691, leur montant global est de 2,98 MF soit près de 69 % des dépenses totale du secteur. Le reste des dépenses se répartit entre les frais de fournitures et d'entretien des installations et les frais de personnel nécessaires à leur fonctionnement.

Les principales subventions sont réparties comme suit :

- le montant des subventions destinées au sport amateur est resté quasi identique à celui de 1987 (1 110 MF),

- Le Cercle Sportif des Invalides a reçu 200 KF contre 144 KF pour la participation à ses frais de fonctionnement,

- les comités régionaux de fédérations sportives ont été subventionnés à hauteur de 58,3 KF dans le cadre de l'animation sportive,

- en liaison avec le plan Bergelin, la politique des contrats bleus a trouvé un prolongement dans l'aménagement des rythmes extra-scolaires. A ce titre, la Ville a reçu et reversé à l'Office Municipal des Sports deux subventions du Département, une de 28,3 KF pour l'année 1987 et une de 116 KF pour 1988,

- Besançon a été Ville étape pour le Tour de France 1988 et à cette occasion, sa participation financière à l'organisation de l'épreuve s'est élevée à 400 KF, compensée partiellement par une subvention du Département,

- enfin, la Ville s'est attachée à développer le sport de haut niveau à Besançon et a cherché, par là même, à développer le sport dans la ville et l'image de marque de la capitale régionale. Ainsi, un total de 1 065 KF a été versé cette année au sport de haut niveau (400 KF inscrits au budget primitif et 665 KF alloués par délibération du 26 septembre 1988).

Parmi les recettes, 81 KF proviennent de la participation du Département allouée aux collèges pour les frais de fonctionnement des gymnases municipaux mis à leur disposition. Cette recette compense ainsi, partiellement, les dépenses prises en charge par la Ville pour assurer l'entretien, le chauffage et le gardiennage de ces installations sportives.

2. Le secteur culturel

Les dépenses directes du secteur culturel s'élèvent à 22,88 MF contre 22,35 MF en 1987 (+ 2,4 %) et les recettes à 4,92 MF contre 4,07 MF en 1987 (+ 20,9 %). Nous examinerons ci-après l'évolution des différentes activités de ce secteur.

Bibliothèques

Les dépenses s'élèvent à 1,98 MF pour 1,34 MF en 1987, soit une augmentation de 47,8 %. Les règlements destinés aux achats de livres et de compacts disques passent de 472 KF à 1 088 KF (+ 616 KF) et traduisent bien l'effort qui a été fait pour enrichir les fonds des bibliothèques et de la discothèque Pierre Bayle.

Les recettes passent de 237 KF à 381 KF en 1988 (+ 60,7 %). Cette hausse porte, notamment, sur les abonnements (+ 50,3 KF) et la subvention que le Centre National des Lettres a alloué aux bibliothèques (+ 70,8 KF). Le Ministère de la Culture et de la Communication a également accordé une aide de 6 KF pour soutenir l'action entreprise en faveur de la «lecture de rues» dans le quartier des Clairs-Soleils.

Notons enfin que la DGD allouée par l'État pour le fonctionnement des bibliothèques municipales est comptabilisée au chapitre 970. A ce titre, nous avons encaissé en 1988 la somme de 470,2 KF.

Musées

Nous constatons une variation de 4,8 % des dépenses globales des Musées : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Musée Granvelle, Musée d'Histoire Naturelle, Musée du Folklore Comtois et Musée de la Résistance. Cette hausse porte sur une masse de crédits relativement modeste puisque les règlements effectués en 1988 se sont élevés à 636 KF.

En recettes, deux points sont à signaler :

- la contribution du Département du Doubs au fonctionnement du Muséobus pour 70 KF en 1988,
- la participation du CIAL à hauteur de 38 KF pour l'exposition Alfred MANESSIER.

Citadelle

Si les dépenses de la Citadelle représentent environ 2 % des dépenses du secteur culturel, les recettes, en revanche, fournissent 46 % des recettes de celui-ci. Le produit des entrées est en progression de 30,5 % par rapport à 1987 : 2,21 MF contre 1,69 MF.

Salles de spectacle

Nous avons regroupé dans ce secteur le Théâtre, l'Espace Culturel de Planoise, le Kursaal et le Centre d'Art Dramatique National de Franche-Comté. L'attribution de subventions pour le fonctionnement de ces salles représente pratiquement 75 % des règlements effectués : 8,43 MF sur un total de 11,29 MF. Le reste des dépenses consiste en frais de personnel en particulier pour le Théâtre et le Kursaal. Les subventions pour l'art lyrique et le Centre Dramatique de Franche-Comté sont indexées et ont augmenté de moins de 3 % par rapport à 1987. La subvention de l'Espace Culturel est restée identique à celle de 1987.

Le Festival de Musique rembourse, chaque année, à la Ville les frais occasionnés par la participation de l'Orchestre de Chambre au Concours International des Jeunes Chefs d'Orchestre. La composition de l'Orchestre ayant été plus importante que l'an dernier, le défraiement est passé de 115 258 F à 149 280 F.

Autres activités culturelles

Dans ce secteur, nous incluons le Centre d'Art Contemporain dont 1988 a été la première année complète de fonctionnement, ce qui explique que les dépenses ont plus que doublé par rapport à 1987 (184 KF contre 78 KF). Ayant une mission de sensibilisation à l'art, des expositions s'y tiennent régulièrement tous les mois et demi (9 expositions ont été organisées en 1988).

Nous retrouvons au chapitre 945.21 Service Culturel, les premières opérations liées à la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un crédit de 620 000 F a été inscrit au budget, couvert à hauteur de 300 000 F par la Ville -plus 50 000 F en investissement pour l'acquisition d'une œuvre musicale-, 250 000 F par la Mission Nationale de Célébration du Bicentenaire, 20 000 F par le Conseil Général, 20 000 F par la Direction Régionale Jeunesse et Sports et 30 000 F par le Conseil Régional.

Animation de quartiers

Les dépenses sont restées quasiment identiques à celles de 1987 malgré la création d'un Centre de Service aux Associations à Pierre Bayle, destiné à réaliser au bénéfice des associations divers petits travaux d'imprimerie. Ce centre a commencé à fonctionner durant le dernier trimestre 1988 ce qui explique que les recettes liées à ses activités soient restées très modestes par rapport aux prévisions : 15 233 F pour une prévision de 168 750 F. Bien que le budget des Maisons Pour Tous n'ait pas évolué, les recettes ont cependant progressé en ce qui concerne les cotisations. Ce secteur a reçu, comme l'an passé, des subventions pour «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» et pour l'Opération Vacances.

En liaison avec la création d'une maison de quartier à Montrapon - Fontaine Ecu, dans le cadre du développement social de quartier, une subvention de 133 500 F a été perçue cette année.

Prévention

La baisse apparente des dépenses de ce secteur qui passent de 791 435 F à 687 114 F, mérite quelques explications. En effet, en 1987 une enveloppe de 30 000 F a été affectée au financement de l'opération vacances par transferts de crédits au chapitre 945.90 «Animation de quartiers» alors que cette année cette contribution est passé à 130 000 F.

La subvention versée à la Ville par le Centre National de Prévention de la Délinquance s'est élevée à 96 500 F en 1988 contre 130 000 F l'an dernier.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Les dépenses progressent légèrement de 0,7 % tandis que les recettes baissent de 2,5 %.

Conformément à la convention passée entre le CCAS et la Ville pour la gestion des centres sociaux, nous avons réduit le versement des subventions allouées aux haltes-garderies et aux Centres en Économie Sociale et Familiale et complété la subvention pour les crèches collectives. En effet, les prévisions de recouvrement de traitements ont été supérieures pour les premières et inférieure pour la dernière aux coûts des salaires réellement versés, il convenait donc de réajuster ces prévisions de versement.

La baisse des recettes se manifeste au niveau du Service Municipal d'Hygiène. En effet, au moment de l'instauration de la dotation générale de décentralisation (1985), l'État restait débiteur, envers la commune de subventions pour dépenses d'hygiène sociale correspondant aux années antérieures.

L'État s'est progressivement dégagé de ses dettes, c'est ainsi que nous avons reçu :

* 630 250,00 F en 1986

* 636 336,88 F en 1987 pour solde.

De plus, les recettes des cimetières ont été inférieures aux prévisions malgré l'ouverture de nouvelles concessions, et le budget 1989 a tenu compte de cet état de fait.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

Ce chapitre retrace l'activité du Service de la Médecine du Travail chargé de la surveillance médicale du personnel municipal.

Les dépenses directes diminuent de 24,25 %. Ceci résulte de la réduction des dépenses de frais de personnel non titulaire du fait de la titularisation d'un médecin (poste à mi-temps) ; en corollaire les dépenses indirectes de frais de personnel permanent augmentent. Il faut également noter à ce chapitre, le transfert des dépenses de petit équipement de sécurité réglées précédemment au chapitre 931.1 - Personnel permanent.

Chapitre 955 - Aide sociale

Ce chapitre enregistre encore une hausse de plus de 11,4 %, 44,20 MF contre 39,68 MF en 1987. Deux raisons principales expliquent cette croissance :

1. le contingent d'aide sociale versé au Département s'est élevé à 11,67 MF contre 10,74 MF (+ 8,7 %). Le calcul de la participation des communes a été le modifié cette année : 70 % de la contribution globale sont répartis entre les communes au prorata de leur contribution antérieure, 30 % sont répartis en fonction des critères suivants :

- 2/5e au prorata du potentiel fiscal
- 2/5e au prorata du nombre de bénéficiaires des prestations d'aide sociale
- 1/5e en fonction de la population atténuée des demandeurs d'emploi.

Besançon étant une grande ville, le nombre d'assistés est nécessairement important, de plus elle subit l'application de la règle de l'écrêtement qui prévoit qu'aucune commune ne peut régler un contingent en augmentation de + 3 points par rapport à 1987. Ainsi les contributions des communes, qui auraient eu d'après les calculs une contribution supérieure à ce taux d'augmentation, sont plafonnées à ce taux, la différence est à nouveau répartie sur les communes qui n'atteignent pas ce taux. A ce titre, Besançon a réglé 539 927 F.

2. la subvention au CCAS : lors du vote du BP la subvention prévue était de 30,14 MF soit près de 9,2 % de plus qu'en 1987 en raison notamment :

- de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL,
- de l'ouverture le 1^{er} octobre de la halte micro-crèche de la rue de la Vieille Monnaie,
- de la poursuite de l'aide aux plus démunis.

Un crédit complémentaire de 1 200 000 F a été voté le 17 novembre pour que le CCAS puisse venir en aide aux plus démunis (intervention pour éviter des expulsions, aide dans le cadre des compléments locaux de ressources et du programme local d'insertion pour femmes). La subvention 1988 croît de ce fait de 13,5 % (31,34 MF contre 27,61 MF en 1987).

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Ce chapitre connaît une forte croissance : 5,77 MF contre 4,99 MF l'an dernier (- 15,5 %). Plusieurs secteurs sont responsables de cette hausse :

- *L'expansion Économique Régionale (+ 18,3 %)*

Les dépenses s'élèvent à 3,91 MF contre 3,30 MF l'an dernier. La Ville a décidé de contribuer au financement des travaux de l'aérodrome de Besançon / La Vèze en participant au règlement de l'annuité contractée par la Chambre de Commerce à cette occasion. Elle participe également aux dépenses de fonctionnement (délibération du 14 décembre 1987). Le concours global pour 1988 se monte à 292 092 F. Une subvention de 200 000 F a été allouée à la pépinière Point + Entreprises en vue d'aider à la formation des créateurs d'entreprises dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique 3, rue Violet. Enfin, des aides exceptionnelles à hauteur de 100 000 F ont été accordées à diverses associations : IRFA, Enfants de l'Espoir pour leur séjour en Thaïlande, AROEVEN...

- *Les activités de syndicats de communes, de districts (- 27,1 %)*

La Ville a participé aux frais de fonctionnement de la station d'épuration du Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule à hauteur de 84 867 F, ce qui explique la hausse de ce secteur de 27,1 %.

Au niveau des recettes, l'application de la convention de compensation intercommunale entre Besançon et Chalezeule entraîne, de la part de la commune de Chalezeule, le reversement de 161 784 F de la taxe professionnelle qu'elle reçoit en contrepartie des services rendus par Besançon.

- *Le tourisme (+ 7,5 %)*

La hausse de la subvention à l'Office du Tourisme est due à l'emploi d'un animateur conférencier à mi-temps. Elle passe de 1 226 KF à 1 322,5 KF.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

La gestion du stationnement du centre-ville par la Société Via-Stationnement entraîne une forte croissance (+ 131 %) du chapitre 965 en raison de la rémunération versée au prestataire au titre de 1988 : 2 811 000 F (à noter que suite à l'arrêté des comptes, la Ville recevra courant 1989 un remboursement partiel, pour trop-perçu sur avances trimestrielles, de 930 736 F). Les recettes du stationnement n'ont pas été à la hauteur des prévisions et ont même diminué de 6,2 % : 4,17 MF contre 4,45 MF en 1987 en raison notamment du retard dans l'extension du stationnement payant au centre-ville et de la gratuité de stationnement appliquée du 14 juillet au 15 août.

Dans ce chapitre sont regroupés la quasi-totalité des loyers encaissés par la Ville : ceux-ci atteignent 3,44 MF contre 3,14 MF l'an dernier soit + 9,7 %. La progression du secteur Battant est nette (+ 27,5 %). Certains locaux de l'Hôtel de Champagny sont loués pour la première fois cette année, notamment au Conseil Général du Doubs (ADIL) et à l'ADAPEI.

Ce chapitre regroupe également les loyers pour les bâtiments industriels. Ce secteur est également en hausse (+ 22,2 %) notamment en raison d'un nouveau locataire, Clean-Way, et en raison également des opérations liées à la reprise de la gestion par la Ville de l'Indivision chemin des Montarmots (locaux loués aux Industries de Palente, à la Société Khonsou et aux PTT).

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

Les dépenses et les recettes de ce chapitre sont restées globalement identiques à celles de 1987. Cependant, la diversité des secteurs regroupés dans ce chapitre amène à les étudier séparément. Il y a d'une part les opérations de liaisons entre le budget de la Ville et les budgets annexes de l'Eau et des Forêts Communales (chapitres 968.00 et 968.02).

Ordures ménagères et déchets urbains

Ce secteur regroupe l'ensemble des ordures ménagères de l'usine de chauffage de Planoise.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a progressé de 22 073 810 F à 22 637 743 F (+ 2,55 %).

Les recettes relatives à l'enlèvement des ordures ménagères des communes voisines, des ordures commerciales, l'incinération des déchets urbains et la location de poubelles hermétiques ont globalement augmenté de 8,4 % tandis que les charges dues à la SECIP pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères ont crû de 4,2 % de 1987 à 1988.

Chauffage urbain

La redevance pour l'installation du générateur charbon passe de 1,80 MF à 2,20 MF.

Abattoirs

Les dépenses et recettes liées à l'exploitation de l'abattoir public par notre concessionnaire SICA-GAB figurent au sous-chapitre 968.5.

La couverture des annuités d'emprunts contractés pour la construction de cet équipement est assurée :

- pour le montant agréé à la taxe d'usage :
 - * par les recettes de taxe d'usage et de taxe de protection sanitaire,
 - * par les subventions accordées par le Fonds National des Abattoirs,
- pour le montant non agréé et la part agréée non couverte par les recettes précédentes :
 - * par le loyer du concessionnaire, égal en 1988 à 766 424,66 F.

Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement et un marché de la viande quelque peu perturbé expliquent que les tonnages abattus soient en diminution d'une année sur l'autre. Ceci influe sur le niveau des subventions attendues du Fonds National des Abattoirs.

Transports urbains

Un autre secteur regroupe tout ce qui concerne les transports publics et en particulier l'emploi du versement transport. La Ville a participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains à hauteur de 16 098 120 F contre 15 877 080 F en 1987 soit + 1,4 %. Les cotisations de 1 % au titre du versement transport pour les entreprises de plus de neuf employés se sont élevées à 36 030 771 F contre 36 975 943 F l'an dernier.

Les prévisions prudentes avaient été limitées à 36 MF, ce qui a permis de dégager un léger excédent.

La CTB a reversé à la Ville une somme de 520 505,98 F au titre de la régularisation des comptes d'exploitation de l'année 1987.

Les subventions du Département pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur domicile et pour les transports scolaires urbains se sont élevées à 1,13 MF contre 1,05 MF l'an dernier.

Les opérations d'ordre pour couvrir le remboursement des emprunts contractés pour le renouvellement du parc d'autobus sont de 3 280 033 F contre 2 586 018 F en 1987.

Halles et marchés

Les recettes des halles et marchés sont restées quasiment identiques à celles de 1987 (+ 1,9 %) tandis que celles du camping continuent à augmenter (+ 11,7 %).

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

Les dépenses de ce chapitre ont augmenté fortement (+ 21,3 %) en raison de l'accélération du traitement des admissions en non-valeurs par le Trésorier Principal : 1,60 MF ont été admis cette année. Les annulations et réductions de titres de recettes sur exercices antérieurs ont également crû de 12,3 %.

La DGF a progressé globalement de 2,6 % (minimum garanti).

La DGF perçue au titre des trois principaux concours et de la dotation de référence s'élève à 156 117 227 F soit + 1 %. La Ville de Besançon a perçu cette année la garantie de progression minimale

pour 1 539 352 F (Besançon se trouve défavorisée par la progression faible des crédits de la DGF et l'incidence de la péréquation dans le cadre du système de répartition actuelle).

La dotation ville-centre est de 4 568 432 F contre 3 609 653 F, soit + 26,6 %.

La dotation spéciale au titre des instituteurs a progressé de 2,7 % : 7 270 200 F en 1988 contre 7 076 944 F.

La régularisation de la DGF 1987 a été égale à 2,96 % de la DGF globale perçue en 1987 soit 4 889 654 F dont 209 478 F au titre de la DGF instituteurs.

La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) autre grand concours de l'État est encaissée à ce chapitre. Nous percevons des DGD pour les transports scolaires, les dépenses d'hygiène, les bibliothèques et les documents d'urbanisme.

La DGD pour dépenses d'hygiène est de 3 997 500 F, elle progresse de 6,4 %.

La DGD pour le fonctionnement des bibliothèques a été globalement de 1 531 536 F. Celle-ci se décompose en :

* 470 165 F correspondant aux dépenses réelles de fonctionnement subventionnées en 1988, à hauteur de 5,5 % par l'État,

* 608 060 F attribués pour la réalisation de la Bibliothèque de Montrapon,

* 453 311 F pour reconstituer le fonds ancien de la Bibliothèque Municipale.

L'excédent du compte administratif s'élève à 38 180 137,05 F contre 56 444 528,49 F l'an dernier.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

L'encaissement de la taxe additionnelle aux droits de mutation est inférieur à celui de l'an dernier : 4 991 946 F contre 5 653 381 F. Cette diminution n'est qu'apparente. En effet, en 1988 les enregistrements portent sur 11 mois alors qu'en 1987, 13 mois avaient été comptabilisés. Sans cette différence, on peut penser que le produit aurait été sensiblement le même, ce qui semble indiquer que les transactions immobilières ont continué au même rythme qu'en 1987.

Le produit de l'impôt sur les spectacles est quasiment identique à 1987 : 450 480 F. Les encaissements correspondent aux mêmes périodes que celles indiquées pour la taxe additionnelle aux droits de mutation. Ce montant a été intégralement reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

Chapitre 977 - Service fiscal, impôts complémentaires

L'équilibre du Budget Primitif nécessitait le vote de 284 260 000 F de contributions directes. L'encaissement a été réalisé à hauteur de 283 323 693 F (évaluation trop élevée par les Services Fiscaux des bases des taxes d'habitation et du foncier bâti). Heureusement, le produit des rôles complémentaire a atteint 3 560 468 F pour une prévision de 2 200 000 F. L'encaissement est toutefois plus modeste qu'en 1987 (- 924 795 F).

La loi de finances de 1987 a modifié les mécanismes de péréquation et de compensation de la taxe professionnelle. Les allocations versées à la Ville au titre des allègements de taxe professionnelle concernent pour :

* la compensation pour salaires	5 098 601 F
* l'allègement de 16 % des bases de la taxe professionnelle	21 269 967 F
* la réduction pour embauche ou investissement	5 553 010 F
	31 921 578 F
	contre 27 583 936 F
	en 1987 (+ 15,7 %)

Le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'est élevé à 2 438 835 F contre 2 222 278 F l'an dernier en conservant les mêmes critères d'attribution.

La subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti progresse de 4,2 % : 8 174 757 F contre 7 845 378 F.

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité baisse légèrement de 2,3 % : 6 788 309 F, tandis que la taxe sur l'électricité en moyenne et haute tension est stable par rapport à l'an dernier : 1 273 088 F.

Les recettes de la DGF (tous concours confondus, hors régularisation 1987) : 169 495 211 F, et des contributions directes : 286 884 161 F soit 456 379 372 F, représentant 60,5 % des recettes de fonctionnement.

Si l'on y ajoute les produits du Fonds de Compensation et du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (34 360 413 F) et la subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves (8 174 757 F), on atteint 66,1 % des recettes précitées.

II/ BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leurs montants HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériels d'exploitation, outillage et mobilier génèrent 532 966 F de dépenses contre 871 164 F en 1987. Les dépenses d'acquisition de matériel de transport ressortent à 583 287 F avec notamment l'acquisition d'un camion-grue au prix de 318 143 F et de divers véhicules d'intervention (type fourgonnette).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 2 705 KF contre 3 832 KF en 1987.

Ils ont porté essentiellement sur :

- la station de Chenecey	150 KF
- la station Griffon	145 KF
- chemin des Quatrouillots	115 KF
- rues Chopard et des Deux Princesses	312 KF
- rue de Belfort	239 KF
- rue Proudhon	301 KF

- rue Nicolas Bruand	336 KF
- rue de Vesoul	349 KF
- rue Chaffanjon	379 KF

L'évolution de l'annuité ressort à + 16,7 % : 4 616 KF en 1987 et 5 388 KF en 1988. Il convient toutefois de signaler que le budget annexe reçoit des prêts et avances de l'Agence de Bassin bénéficiant de différés d'amortissement. Ceci modifie le rythme d'évolution des remboursements de ces prêts.

Les rémunérations et charges du personnel passent de 10,677 MF à 11,389 MF, soit + 6,7 %. Cette augmentation résulte pour 2,5 % de l'évolution de la cotisation CNRACL dont le montant progresse de 270 KF (1 383 KF contre 1 113 KF), ce qui représente une augmentation de 24,3 %.

Hors réaménagement de la dette et reprise sur provisions, les dépenses de fonctionnement varient de + 5,4 % et les recettes de + 8,4 %.

La vente d'eau aux consommateurs, abonnés ordinaires, correspond à une recette de 26 443 KF soit + 8 % pour un prix de vente du mètre cube d'eau fixé à 3,55 F HT.

Les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1988 ressortent à :

- excédent global de clôture 1988 :	+ 14 721 710,18 F
- recettes justifiées à réaliser :	+ 5 269 835,00 F
- dépenses engagées non mandatées :	- 11 750 291,00 F

	+ 8 241 254,18 F

Budget Assainissement

Les acquisitions de matériel et de véhicules portent sur un montant de 1 470 KF contre 1 081 KF en 1987 avec notamment l'acquisition d'un équipement mixte de vidange hydrocarbure pour 651 KF.

Comme chaque année, divers travaux ou grosses réparations ont été effectués en 1988 sur le réseau d'égout (2 062 KF), ils ont porté principalement sur :

- la rue Radieuse	591 KF
- le chemin des Fontenottes	98 KF
- la rue de la Parisienne	201 KF
- la rue de Vesoul	85 KF
- le chemin des Founottes	207 KF
- la place Granvelle	71 KF
- le chemin des Pêcheurs	100 KF
- le chemin des Montarmots	277 KF
- l'Hôtel des Postes à Palente	89 KF
- la rue Beauregard	73 KF

La construction du collecteur rive gauche se poursuit (2 636 KF) ainsi que les travaux à la station de Port Douvot (1 143 KF).

Les dépenses de fonctionnement, hors prélèvement et réaménagement de dette, passent de 19 000 KF à 20 217 KF soit + 6,4 %.

Le poste rémunérations et charges, 8 058 KF contre 7 393 KF, croît de 9 %, avec notamment une augmentation de 26 % de la cotisation de retraite CNRACL qui passe de 738 KF à 931 KF.

Les recettes de fonctionnement, opérations d'ordre exclues, sont en diminution de 1 782 KF. Elles s'élèvent à 26 198 KF contre 27 980 KF l'an passé. Cette baisse correspond à l'évolution de l'excédent de clôture de l'exercice précédent qui passe de 5 904 KF à 4 123 KF soit - 1 781 KF.

Ainsi les recettes propres de l'exercice sont restées au même niveau qu'en 1987. La redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires progresse de 5 %, alors même que la taxe au mètre cube fixée à 2,294 F HT le mètre cube, a évolué de + 4 %.

La subvention versée par l'Agence de Bassin au vu de la qualité de l'eau rejetée en 1987 par la station de Port Douvot progresse de 10 % ; elle s'élève à 2 198 KF.

Les fonds disponibles de ce secteur, à la clôture de l'exercice, ressortent à :

- excédent global de clôture	+ 9 927 969,55 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 6 054 259,00 F
- dépenses engagées non mandatées	- 10 694 313,00 F

	+ 5 287 915,55 F

Budget Régie des Abattoirs

Cette régie a continué à fonctionner pour régler ou encaisser quelques dépenses et recettes générées en 1987.

La principale dépense (125 KF) correspond à la taxe de pollution de 1987.

Les fonds disponibles de la Régie à la clôture de l'exercice 1988 ressortent à :

- excédent global de clôture 1988	+ 57 278,21 F
- recettes justifiées à réaliser	0,00 F
- dépenses engagées non mandatées	0,00 F

	+ 57 278,21 F

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Âgées

Les soins apportés par l'équipe du Service de Soins à Domicile permettent d'éviter à de nombreuses personnes âgées, handicapées ou malades une hospitalisation ou un placement en institution.

Les infirmières et aide-soignantes du service ont notamment pour objectifs, outre les soins médicaux :

- de redonner les moyens, dans la mesure du possible, à des personnes antérieurement très dépendantes de retrouver une certaine autonomie grâce à une rééducation gestuelle et une stimulation constante à la mobilisation,

- d'apporter une qualité de vie ou de fin de vie aux personnes qu'elles visitent,

- de soutenir psychologiquement et affectivement les malades, mais aussi leurs conjoints âgés ainsi que les familles qui en ont la charge.

Il est à noter également, que pour qu'un maintien à domicile soit possible, le concours d'autres services et d'autres intervenants est souvent indispensable, à savoir :

Les services :

- d'aide-ménagères ou d'auxiliaires de vie,
- repas à domicile,
- téléalarme,
- sociaux.

Les interventions :

- du médecin traitant,
- des infirmières libérales,
- des kinésithérapeutes,
- des pédicures,
- des orthophonistes.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondants aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 14,8 % et les recettes du forfait de soins de 7,5 %.

L'excédent de clôture 1988 s'établit comme suit :

- excédent global de clôture 1988	+ 159 847,68 F
- dépenses engagées non mandatées	- 154 322,00 F

	+ 5 525,68 F

Budget des Forêts Communales

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes générées par cette activité. Les investissements réalisés actuellement produiront des recettes (vente de bois) le plus souvent dans plusieurs dizaines d'années. Il en résulte un déséquilibre des ressources actuelles, ce qui nécessite une participation du budget principal pour résorber le déficit de ce budget annexe. Celle-ci s'élève à 1 454 KF contre 978 KF en 1987.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz ont atteint un niveau élevé : 1 325 KF.

Les frais de fonctionnement : 2 916 KF affichent une progression modérée : + 2,7 % malgré 38 KF d'augmentation sur la CNRACL.

Les recettes de fonctionnement hors subvention de la Ville passent de 1 946 KF à 2 223 KF (+ 14,2 %).

III/ BALANCES

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget Principal

Dépenses d'investissement	75 192 648,00 F
Recettes d'investissement	75 192 648,00 F
Dépenses de fonctionnement	9 360 938,00 F
Recettes de fonctionnement	2 135 695,62 F

b) Budgets annexes

Dépenses d'investissement	16 178 761,00 F
Recettes d'investissement	11 872 928,00 F
Dépenses de fonctionnement	7 133 733,00 F
Recettes de fonctionnement	164 734,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats Section Investissement	Résultats Section Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 47 858 993,85	+ 86 039 130,90	+ 38 180 137,05
Budget Eaux	- 102 549,58	+ 14 824 259,76	+ 14 721 710,18
Budget Assainissement	+ 4 394 606,54	+ 5 533 363,01	+ 9 927 969,55
Budget Abattoirs	+ 10 648,50	+ 46 629,71	+ 57 278,21
Budget SSADPA	+ 154 795,51	+ 5 052,17	+ 159 847,68
Budget Forêts Communales	- 761 718,23	+ 761 718,23	0,00
Totaux	- 44 163 211,11	+ 107 210 153,78	+ 63 046 942,67

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1987 et 1988 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette à l'exception, de la part autofinancée qui s'élève à 4 314,20 F en 1987 et 27 836,36 F en 1988.

	1987	1988	Différence	%
Dépenses d'investissement	186 861 951,92	196 157 028,65	+ 9 295 076,73	+ 5,0
Dépenses de fonctionnement	672 445 229,08	721 762 761,00	+ 49 317 531,92	+ 7,3
	859 307 181,00	917 919 789,65	+ 58 612 608,65	+ 6,8
Recettes d'investissement	129 931 416,35	151 993 817,54	- 22 062 401,19	- 17,0
Recettes de fonctionnement	800 083 636,32	828 972 914,78	+ 28 889 278,46	+ 3,6
	930 015 052,67	980 966 732,32	+ 50 951 679,65	+ 5,5

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1984 à 29 jours
- 1985 à 31 jours
- 1986 à 23 jours
- 1987 à 25 jours
- 1988 à 28 jours
- pour 1989 l'estimation est faite à 24 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 26 335 opérations comptables en dépenses et 8 160 en recettes.

M. TOURRAIN : Merci Monsieur le Député-Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ajoute que, comme d'habitude, nous vous avons envoyé un certain nombre de documents. Vous avez un rapport analytique sur le déroulement du budget 1988 durant toute l'année. Vous savez qu'on prend l'année entière, janvier à décembre, en ce qui concerne les opérations d'investissement et jusqu'au 31 janvier, avec un mois supplémentaire pour la section de fonctionnement. Après cela, on fait le bilan sur l'ensemble des différents chapitres à la fois pour le budget principal et pour les 5 budgets annexes. Vous avez donc reçu toutes les observations sur l'application de ces recettes et de ces dépenses prévues dans le budget et réalisées en plus ou moins grande partie. Nous vous avons envoyé un deuxième document que nous avons l'habitude aussi d'examiner, car nous pensons qu'un compte administratif sur une seule année n'est qu'une image imparfaite et que la comparaison qui peut être faite des comptes administratifs sur 5 années en chiffres constants (de 1984 à 1988) permet des comparaisons plus significatives. Je crois qu'on nous a prévu quelques diapositives pour expliquer ce compte administratif.

Voici les balances du compte administratif : en chiffres globaux, le budget principal c'est, investissement et fonctionnement, 8 662 414 440 F de dépenses, puis viennent les budgets annexes : Eaux, Assainissement, Abattoirs, Service de Soins à Domicile aux Personnes Agées, Forêts Communales et l'ensemble de ces budgets représente un total de 935 980 722 F en dépenses. Tout cela est équilibré par les recettes qui sont à 900 millions pour le budget principal, 50 millions pour le budget de

l'eau, 42 millions pour l'assainissement, des chiffres moins importants 231 000 F pour les abattoirs, 982 000 F pour le Service de Soins à Domicile aux Personnes Agées, et 4 millions pour les Forêts Communales : 999 millions donc tout près d'un milliard au total.

On peut passer au tableau suivant : c'est un graphique qui nous parle maintenant, pour le budget principal, de la section d'investissement. L'évolution des dépenses d'investissement est représentée à la partie supérieure par cette courbe en bleue, et c'est en KF constants. Nous partons donc de 1984 avec 174 millions d'investissement, nous passons à 183 puis 198 -un point haut- en 1986, nous redescendons en 1987 à 161 millions seulement et une remontée à 176 millions au total. Alors, sont en dessous deux autres courbes, l'une représente les investissements directs et indirects et l'autre tout en bas, le remboursement des emprunts en capital qui figure dans le chapitre des investissements. Parallèlement, vous pouvez voir sur votre gauche un certain nombre de diapositives sur les principaux investissements réalisés en partie ou en totalité pendant le courant de l'année 1988. Ainsi vous avez le pont Denfert Rochereau, la maternelle Sircoulon, la Malcombe où nous avons construit une salle polyvalente et des vestiaires, la MPT de Montrapon-Fontaine Ecu qui a été achevée elle aussi l'année dernière, le bâtiment de la Régie de quartier de Fontaine Ecu, un mur anti-bruit sur le boulevard, l'ancienne ENSMM puisque nous pensons à une nouvelle construction où la Ville participera, c'est inscrit au Xème plan.

M. BOICHARD : Elle a participé aux frais d'études.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui. Ici c'est l'aménagement interne de l'État-Civil. Je crois qu'on a fait un gros effort au niveau des conditions de travail du personnel municipal. Là également aménagement des locaux du Centre Administratif Municipal, les restaurants scolaires, avec la cuisine Lanchy qui a également été faite. Là, on aspire les feuilles mortes ; elles ne se ramassent plus à la pelle, ça a maintenant changé. On n'a rien oublié, merci ! Ça c'est Besançon Non Fumeur. C'est une information qui a été faite «Défi 1992 - Besançon Non Fumeur» !

Vous avez maintenant la réhabilitation de l'école de la rue d'Arènes. Chacun reconnaît les Floralies, vues sous d'autres angles. Illuminations toujours pour les Fleurs en Thème. Nous revenons sur un autre tableau à droite. Pour le budget principal, concernant le fonctionnement, alors vous avez trois petits parallélépipèdes ; en bleu, tout en bas, ce sont les intérêts des emprunts sur les 5 dernières années ; de 49 millions on est monté à 65 millions en remboursement des intérêts d'emprunts ; les cubes blancs représentent les frais de personnel, de 49 millions on est passé à 65 millions et en jaune, les dépenses totales de fonctionnement, 612 millions à 668 millions pour l'année 1988, donc des dépenses de fonctionnement qui ont vu une progression de 612 à 668, de 56 millions, c'est-à-dire moins de 10 % sur les 5 dernières années. D'autres diapos à gauche sur la communication ; là c'est le Tour de France qui ne passera pas dans l'Est cette année, le stade Léo Lagrange où il y a eu 3 matches de foot de l'équipe de France espoirs et ce doit être la finale ici, contre la Grèce, avec beaucoup de monde. Sur votre droite encore une image de ce match remporté par l'équipe de France, 1 but. Une vue de la Citadelle qui reste d'ailleurs le 8^{ème} monument français le plus fréquenté puisqu'il y a plus de 200 000 entrées par an à la Citadelle. C'est énorme, oui.

Vous voyez à présent les animateurs sportifs qui accomplissent un travail très apprécié auprès des jeunes, une crèche, la médiathèque qui, en 1988, a eu un énorme succès notamment pour les disques laser qui sont loués dans d'excellentes conditions. Ici, c'est la trophée de la maîtrise de l'énergie que l'Adjointe a reçu personnellement un jour à Paris, où je suis arrivé en retard par suite de la circulation difficile. C'est la communication toujours avec les deux guides qui sont sortis : la découverte de Besançon en 3 langues et un autre plus fouillé : le guide de Besançon de Jean BOICHARD.

Nous revenons maintenant sur notre droite au pourcentage des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses totales. Vous avez donc ici tout en bas le pourcentage de ces dépenses en investissement, c'est la partie sombre, par rapport au total. L'opposition a souvent -elle le redira tout à l'heure- trouvé que ces investissements étaient insuffisants. Nous étions à 22 % en 1984 puis 22,49, 23, nous passons à 20,18 et nous remontons à 20,85 par rapport à l'ensemble des dépenses du budget principal. La part d'investissement reste c'est vrai, relativement peu élevée mais c'est une collectivité qui a

besoin de faire tourner et fonctionner beaucoup de services et qui ne peut pas toujours consacrer ce qu'elle souhaiterait en dépenses d'investissement.

Ici la répartition dans ce budget principal, des reports en dépenses en jaune, et en recettes en rose, en vert c'est le solde du compte administratif qui résulte de tout cela, donc les fonds libres qui restent au 31 décembre, enfin lorsque le compte administratif est bouclé. C'est donc la partie supérieure qui représentait 38 millions la première année, qui est descendue à 27, remontée à 28, un peu plus : 39 millions l'an dernier et 30 millions en 1988.

Dans le budget principal, voilà encore une structure de financement des dépenses totales réalisées, réparties en gros volume si vous voulez : en bleu tout en bas, ce sont les contributions des Bisontins, la 2^{ème} partie en rose, les emprunts qui ont été réalisés, en vert, la dotation globale de fonctionnement, dotation de l'État, au-dessus en blanc, le fonds de compensation de la TVA, reversé donc deux ans après que les travaux aient été réalisés, et tout au-dessus en jaune, différentes dépenses dites diverses.

Alors ce qui est intéressant pour vous, c'est la partie bleue, les contributions que vous faites payer aux Bisontins ; en pourcentage on avait 33,95 % en 1984, on est monté à 34 puis 37,19 pour redescendre à 36,9 puis 33,98 en 1988. Donc le pourcentage diminue depuis 2 ans et continuera de diminuer en 1989 en fonction de la pause fiscale qui avait été décidée depuis 3 ans. Quelques mots sur les budgets annexes notamment des eaux et de l'assainissement. L'évolution des dépenses et des recettes en KF constants, entre les dépenses en vert et les recettes en jaune, il y a toujours bien sûr davantage de recettes que de dépenses dans ces budgets annexes. Il y a aussi un certain nombre d'impayés dont il faut tenir compte et il faudrait un petit peu diminuer la colonne en jaune, par rapport aux recettes, ce sont les recettes possibles. Vous savez que c'est un service qui a parfois des difficultés à faire rentrer tous ses fonds donc il y a une évolution un peu normale. Nous sommes passés en 5 ans, de 47 millions à 50 millions de recettes, et de 36 à 35 en dépenses pour le Service des Eaux qui est un service très performant.

Le budget de l'assainissement comparé pendant les 5 années aussi, évolution des dépenses et des recettes. Toujours donc un peu plus de recettes : 43 millions de recettes et 40 millions de dépenses la première année en 1984 et puis 42 millions et 32 millions de dépenses pour 1988. Donc voilà quelques éléments complémentaires.

Ici, c'est le petit train qui a d'ailleurs connu un succès, là c'est le fameux dirigeable qui a connu un succès. J'en profite pour vous dire qu'un Championnat d'Europe de dirigeables aura lieu à Besançon, à Planoise du 14 au 17 septembre prochain ; il y aura une quinzaine de dirigeables plus ou moins gros parmi lesquels celui qui, en de nombreuses circonstances, a été vu par beaucoup de Bisontins, de Franc-Comtois et même partout puisque fréquemment nous l'avons vu -pour le Téléthon par exemple- dans des émissions de télévision. C'est une manière de faire communiquer la Ville de Besançon et de la faire connaître à travers l'hexagone. Les photos du dirigeable ne manquent pas. Voilà Monsieur le Président quelques explications complémentaires par rapport à ce que vous aviez dans ces rapports. Je reste bien entendu à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. TOURRAIN : Merci Monsieur le Maire pour cette présentation, merci au technicien pour la qualité des images qui sont projetées. Maintenant mes chers collègues, je vous invite à faire les commentaires que vous souhaitez faire sur ce compte administratif ou à poser les questions sur tel ou tel point qui vous paraîtrait nécessiter quelques lumières ou les deux.

M. JACQUEMIN : Ma première intervention sera pour formuler quelques réflexions de portée générale. Le compte administratif, comme chacun le sait ici, est le reflet relativement proche du budget qui a été voté, quoiqu'encore il y ait des réflexions à faire sur le taux d'exécution même de ce budget mais il reflète néanmoins les grands équilibres financiers qui ont été arrêtés lors de la discussion budgétaire annuelle. On peut faire tout de même quelques remarques d'ensemble sur les comptes, qui touchent leur structure et si vous le permettez, je voudrais ici dire quelques mots. Je partirai Monsieur le Maire, d'une notion qui est tout de même essentielle, et d'ailleurs dont vous avez souligné ici les chiffres à l'instant sur l'écran, c'est celle de l'autofinancement brut des comptes que vous traitez dans vos commentaires. Sous

le chapitre 927, cet autofinancement brut ressort à 47 millions de francs et comme il est dit dans l'explication, ce n'est tout de même pas seulement un mouvement d'ordre comptable entre des lignes budgétaires, c'est aussi le reflet de la qualité de la gestion car en fait, c'est l'excédent du budget de fonctionnement qui sert essentiellement à nourrir le budget investissement. C'est vrai que les charges de fonctionnement et les obligations d'une ville comme Besançon sont lourdes mais ses devoirs d'investissement sont également très importants. Il convient donc de trouver à travers l'équilibre du budget de fonctionnement et ses excédents, des ressources suffisantes d'autofinancement pour venir apporter sa contribution aux investissements.

Or, pour ma part, et c'est la remarque essentielle que je veux faire, cet excédent du budget de fonctionnement reste trop faible et vient nourrir insuffisamment le budget investissement et la pause fiscale de plusieurs années que vous avez décidée de faire ne manque pas de peser également sur la faiblesse des investissements que vous pouvez entreprendre dans cette ville où les besoins sont pourtant très grands. Alors, c'est vrai que votre marge de manœuvre est faible. L'endettement de la Ville par tête d'habitant est élevé ; l'impôt sur les ménages, quand on le rapporte également par habitant demeure élevé, ce sont des choses qui ont d'ailleurs été développées pendant la campagne municipale, et on peut voir que votre remboursement en capital est à peu près -43 millions si j'ai bien lu après l'opération de réaménagement de la dette- équivalent finalement à quelques millions de francs près à votre autofinancement brut. Cela veut dire que la situation globale financière de la Ville ne se détériore pas mais elle ne se détériore pas non plus parce que votre budget d'investissement est faible.

Je ferai une seconde remarque qui est d'ailleurs corollaire avec la première, c'est qu'on voit dans le budget exécuté une dérive des frais de fonctionnement, je parle de hors intérêts puisque dans la section fonctionnement il y a bien sûr le remboursement des intérêts, mais hors intérêts on voit tout de même qu'il y a une dérive des frais de fonctionnement ; vous le dites vous-même d'ailleurs dans les premières lignes de votre commentaire, elles sont à 7,3 %, en réalité 5,5 %. Vous faites une correction que j'approuve d'ailleurs tout à fait. Votre tableau a montré à l'instant d'ailleurs qu'en francs constants puisque vous avez eu la sagesse de nous parler en francs constants, ce qui est très bien, il y a entre 1984 et 1988 une dérive de ces frais de 612 à 668 millions de francs. Je parle là en francs constants alors que l'on sait très bien que si la Ville veut tout à la fois maintenir sa pause fiscale et tout à la fois se moderniser et investir, elle ne peut pas se permettre une telle dérive.

Vos frais de personnel, hors inflation, vous le dites aussi vous-même, passent de 321 millions de francs en 1988 venant de 297 millions de francs en 1984, là aussi il y a une dérive.

Donc Monsieur le Maire, ce sont des remarques d'abord de portée générale, on ne peut que constater à travers ce compte administratif la faiblesse de votre marge de manœuvre, le maintien d'une dérive des frais de fonctionnement, en conséquence la faiblesse du niveau d'investissement qui est tout de même en baisse, par rapport notamment à 1986 et si on se rapporte à 1984, à peu près le même qu'en 1984, donc on peut se poser des questions sur l'avenir. Le compte administratif fait apparaître des progressions inquiétantes en frais de remboursement capital : + 14 % et en intérêts 11 % ou c'est l'inverse ; cela veut dire qu'on peut s'interroger et là je vous pose une question de savoir si on pourrait dans l'avenir disposer des projections sur les remboursements de la dette tant en capital qu'en intérêts, pour essayer de voir ce qui pourrait se passer. Mais peut-être que j'anticipe là avec une discussion que nous aurons au moment de la discussion du budget 1990 et des orientations budgétaires. Voilà les quelques réflexions Monsieur le Maire, que je voulais faire en préambule de cette discussion du compte administratif, qui comme chacun le sait, est une discussion un peu a posteriori.

M. PINARD : Je suis de ceux qui pensent que la distinction budget d'investissement et budget de fonctionnement est de plus en plus j'allais dire archaïque, de plus en plus obsolète. Chacun sait qu'à l'heure actuelle, les investissements immatériels comme on dit, tiennent plus de place que les investissements traditionnels, que les investissements en matière grise tiennent plus de place que les investissements en matière première. Nos critères comptables, et nous ne pouvons pas faire autrement, sont totalement dépassés. Je songeais à une comparaison : la palme du budget d'investissement reviendrait à la Tchécoslovaquie, qui était avant guerre le 6^{ème} état industriel et qui consacre plus de la moitié de son budget d'investissement à la sidérurgie lourde et à des affaires comme ça. Donc, il ne faut

pas juger sur l'investissement en béton, je trouve que nous avons encore une vision stalinienne, une vision bétonnante, parfaitement, telle qu'elle figure dans les manuels de géographie, nous avons encore une vision stalinienne, une vision bétonnante de l'investissement. J'entendais M. JACQUEMIN nous parler de dérive des frais de fonctionnement mais ce sont souvent des investissements.

Je prendrai l'exemple de la lecture publique ; nous avons, c'est nouveau, la médiathèque, et nous y sommes, il y avait une très belle photographie tout à l'heure, en dépenses nettes pour 5 414 000 F. Est-ce que c'est de l'investissement ? Ça c'est le fonctionnement. Moi j'estime qu'il y a là-dedans un investissement immatériel qui est un atout fondamental pour notre ville qui s'inscrit d'ailleurs dans le contexte global de la lecture publique pour laquelle la dépense de notre ville est de, net, je dis bien net, de 15 787 000 F. Quand je pense à la médiathèque où il y a plus d'un quart d'usagers qui ne sont pas bisontins sans compter les étudiants du CLA, sans compter les lycéens et étudiants à qui cette médiathèque rend des services prodigieux, je me dis que quand nous avons à discuter et nous en discuterons tout à l'heure, de la place de Besançon dans le monde universitaire comtois, je suis de ceux qui pensent que l'existence de lieux de documentation, de bibliothèques et de médiathèque est quelque chose d'absolument fondamental dans ce domaine. Je lisais hier le livre de Jean-Michel GAILLARD : « Tu serais président, mon fils », et il rappelait ce que c'était que l'avantage que lui apportait l'École Normale Supérieure, « l'école offre aux normaliens quelques atouts supplémentaires bibliothèques, bien sûr » il commence par là. Et je crois qu'il nous faudra réfléchir car nous en sommes à 132 F de dépense nette par habitant et ce n'est pas, Monsieur JACQUEMIN, une dérive de fonctionnement, c'est un investissement primordial auquel on ne songe pas assez. Nous en sommes à 132 F de dépense nette par habitant en matière de lecture publique pendant que le Département offre, par le biais de la Bibliothèque Centrale Populaire, un service qui n'est pas équivalent mais qui est un service fort bien fait, pour une subvention des communes concernées, de 0,45 F. Je pense que s'il n'y a pas péréquation dans ce domaine-là, je me demande jusqu'à quand nous pourrions poursuivre de tels efforts.

Je sais qu'une décision de principe a été prise pour étudier ce problème de manière à ce qu'il y ait une aide, à ce que la Ville apporte à pratiquement tous les lycéens du bassin jusqu'à 50 km au-delà à la ronde, et à tous les étudiants de Franche-Comté, à ceux de l'étranger et à ceux du CLA. Je pense qu'il y a eu dans ce domaine-là quelque chose qui a été fait qui est fondamental.

Comment pourrait-on revoir nos critères comptables pour distinguer ce qui est le fonctionnement courant de ce qui est le fonctionnement nouveau, le quaternaire comme on dit par rapport au primaire, au secondaire, au tertiaire, vieilles distinctions aujourd'hui dépassées, je pense qu'il faudra bien que nos statisticiens abordent ça sinon nous aurons les éternelles discussions sur des choses qui sont tout à fait obsolètes.

M. MAGNIN : Je voudrais, si vous le permettez, sortir un petit peu des livres de comptes et intervenir sur des considérations d'ordre peut-être plus général car je crois que l'objectivité, me semble-t-il, commande qu'avant de regarder les comptes de la Ville, nous prenions un petit peu la dimension de ce qui se passe à l'échelle du pays en matière d'évolution concernant les collectivités locales.

Dans le débat qui se mène depuis longtemps sur l'importance du montant des prélèvements obligatoires, la part consacrée aux collectivités locales s'est accrue de façon considérable ; elle a plus que doublé dans ces 20 dernières années et ceci révèle, à mon sens, deux contraintes qui s'imposent à nous. La première qui est naturellement la nécessité, vous le savez, de voter un budget en équilibre, chaque dépense doit s'accompagner d'une recette équivalente, or des quatre sources de recettes qui sont à notre disposition, finalement nous ne maîtrisons guère que les impôts pour faire fonctionner la machine municipale. Il y a donc là, à mon sens, une tension, j'allais dire un peu structurelle qui s'impose à nous. La deuxième contrainte, c'est que la majeure partie des dépenses de fonctionnement d'aujourd'hui sont induites par des décisions d'investissement d'hier, de la même façon que les décisions d'investissement que nous prendrons aujourd'hui ou demain viendront peser sur les budgets de fonctionnement ultérieurs.

Depuis quelques dizaines d'années, les villes et la nôtre en particulier se sont beaucoup équipées, elles en avaient bien besoin, elles ont emprunté beaucoup et, par conséquent, elles ont accru

considérablement la dette par habitant, nous le savons. Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une sorte de renversement de tendances, la part des emprunts régresse au profit de celle des impôts locaux. Entre 1983 et 1986, l'augmentation moyenne des impôts locaux en France, a augmenté de l'ordre de 46 % tandis que dans le même temps, l'inflation n'augmentait que de 16,7 %, ce qui conduit toutes les villes à des efforts de rigueur budgétaire extrêmement difficiles et pour autant je crois que la tendance à l'augmentation de l'impôt local, qui est une tension lourde, sera une réalité durable, me semble-t-il, qui n'a rien de strictement bisontine mais constitue sûrement l'une des difficultés de notre société à venir, notamment avec la décentralisation des compétences et, demain, avec l'ouverture du grand marché.

Placée dans ce contexte, comment se comporte notre Ville ? Mieux que notre jugement, il me semble, il y a celui des autres. Juger les comptes d'une ville peut se faire en comparant l'exécution des budgets successifs. Nous avons les documents pour le faire. Cela peut se faire aussi en comparant la situation de Besançon à celle des autres villes. Ce travail, vous le savez, a été fait par des gens compétents, par des gens différents et toutes ces études ont abouti au même constat -étonnant !-. Besançon, je le rappellerai, est la troisième ville la plus dynamique de France sur le plan économique après deux villes gérées par la gauche, ça c'est pour l'Expansion. Si le schéma s'applique aux grandes régions et celle qui nous concerne c'est le Centre-Est, Besançon arrive en tête des villes de plus de 100 000 habitants même si la ville, naturellement, doit partager, c'est logique, avec ses partenaires locaux, la réussite que lui reconnaît le magazine «Tertiel». Si l'on juge maintenant l'ensemble de la gestion de la Ville ainsi que l'a fait «l'Événement du Jeudi» au début de cette année, Besançon arrive en tête de toutes les villes de France devant 9 autres villes gérées par la gauche ; il y a là aussi matière à réflexion.

L'appréciation de la qualité de gestion de la Ville s'est établie sur un certain nombre de critères, je vous les cite : l'autofinancement de l'investissement, et il est vrai que nous souhaitons aussi qu'il trouve une marge de manœuvre plus importante, le fonds de roulement initial c'est-à-dire la trésorerie disponible à l'ouverture d'un nouvel exercice budgétaire, le taux d'utilisation de l'emprunt en comparant le volume des emprunts réalisés à ce qui était nécessaire en financement des investissements nouveaux, le taux de réalisation de l'investissement, ce qui permet de vérifier la bonne adéquation des prévisions budgétaires à leur réalisation effective ; cette année, il est vrai, il a baissé, tandis que l'appréciation des prévisions de recettes du budget de fonctionnement était meilleure. Enfin dernier critère, le dynamisme et l'innovation dans la gestion financière. Besançon dans cette grille d'analyse-là, se retrouve dans un peloton de tête des villes qui sont considérées comme ayant une très bonne gestion et sans vouloir engager la polémique, mais c'est un clin d'œil que je lance à notre opposition, il existe dans ce classement sur la gestion des villes un petit groupe en queue de classement qui réunit 8 villes toutes gérées par l'actuelle opposition. Ceci dit pour faire un peu litière, si vous le voulez bien, des affirmations aujourd'hui sans fondement, reprises pourtant régulièrement, d'incompétence à l'encontre de la gauche, qu'elle soit gouvernementale ou locale.

Alors naturellement si le jugement extérieur est si flatteur, nous serions bien irresponsables de ne pas accorder notre quitus au bilan de gestion qui nous est proposé. Je ne reviendrai pas sur l'analyse de la ventilation des budgets d'investissement et de fonctionnement ; je crois qu'ils traduisent pour l'un à mon avis la priorité que la Ville accorde à son développement notamment économique, pour l'autre la constance de notre politique en matière d'action sociale, d'enseignement, de culture, de vie des quartiers, etc.

Je voudrais peut-être dire un mot sur le personnel, d'abord pour le remercier du travail et des efforts qu'il a fournis au cours de cette année budgétaire 1988 et peut-être pour démystifier cette vieille rengaine des effectifs pléthoriques de Besançon et des Municipalités de gauche alors que naturellement les Municipalités de droite seraient plus économes en personnel communal. Sauf à ne rien faire -comme c'était par exemple le cas jusqu'en mars 1989 d'une Municipalité comme Aix-en-Provence qui est une si belle ville mais une ville sinistrée sur le plan de ses services publics alors qu'elle dispose d'un potentiel fiscal tout à fait intéressant- sauf à ne rien faire donc, les villes d'importance comparable à Besançon disposent toutes de moyens humains tout à fait identiques. Naturellement, il faut faire la part du type de gestion qui est utilisé, une gestion directe d'équipement et de service naturellement va donner les effectifs communaux plus importants, une gestion indirecte qui utilise des établissements publics par l'effet de

glissement vers ces nouveaux établissements va voir artificiellement les effectifs municipaux décroître. Une gestion comme c'est le cas d'un certain nombre de villes de droite aujourd'hui qui concèdent aux initiatives privées un certain nombre d'établissements, de services ou d'équipements, naturellement va voir ses effectifs dégonfler même si les charges du personnel ne disparaissent pas pour autant puisqu'ils sont facturée à la Ville d'une manière ou d'une autre mais l'apparence est sauve même si elle est trompeuse.

Les bons résultats de Besançon, je crois, n'ont été obtenus que dans la mesure où notre personnel s'est révélé compétent, créatif, motivé, dans bien des domaines plus performant que dans le privé et j'ajoute, souvent fier de la réussite de notre ville. La gestion rigoureuse des personnels, des effectifs, des heures supplémentaires rémunérées même s'il y a eu quelques tensions au cours de cette année budgétaire s'accompagne d'avantages sociaux que nous jugeons nécessaires, justifiés, raisonnables parce que nous sommes exigeants et parce que les rémunérations du personnel communal c'est vrai, sont souvent faibles, même si le treizième mois vient compenser partiellement cette insuffisance dont nous ne sommes pas comptables. Notre souci est de ne pas déconnecter naturellement l'effort du personnel de l'ambition des élus pour leur ville et de miser sur la qualité du service rendu. Les groupes de réflexion qui se sont mis en place au cours de cette année 1988 répondent à cette nécessaire responsabilisation de chaque employé municipal ; ma suggestion serait qu'il reste aujourd'hui à traduire leurs propositions dans l'organisation du travail et d'évaluer leurs répercussions.

La pression fiscale, j'en dirai un mot, est une réalité douloureuse, c'est vrai, dont j'ai dit tout à l'heure qu'elle s'imposait à toutes les villes. A Besançon, la tension est importante, c'est le prix de notre développement, c'est le prix des services rendus à la population, qui évite le clientélisme, c'est le prix de la politique de redistribution que nous menons depuis longtemps, c'est le prix aussi de notre situation défavorisée de ville centre, c'est le prix d'une fiscalité obsolète, nous le savons mais lourde à rénover -M. CHARASSE, paraît-il, s'y emploie-

En conclusion, mes chers collègues, et je termine rapidement, je crois qu'il faut que nous sortions, et l'intervention modérée de M. JACQUEMIN tout à l'heure m'y invite aussi, du tout blanc tout noir que suggérait déjà un conseiller général, aujourd'hui en réserve, de l'ancienne opposition. Au-delà des réussites de cette ville, incontestables, je crois, nul ne conteste évidemment le travail à accomplir, ne serait-ce que pour rester bon dans le cadre d'une concurrence accrue entre les villes. Conjuguer rigueur de gestion et permanence, maintien de nos grandes orientations sociales et économiques suppose forcément que nous ne puissions atteindre nos objectifs d'un coup d'aile. Un poète autrichien disait «ce qu'on peut atteindre d'un coup d'aile, on peut l'atteindre en boitant» et les saintes écritures ajoutaient «boiter n'est pas pécher».

M. TOURRAIN : Eh bien, je demande aux membres de cette assemblée qui ne sont pas des boiteux, de bien vouloir maintenant m'indiquer s'ils veulent intervenir sur tel ou tel point. Personne ne souhaitant le faire, je me passe la parole !

Le compte administratif est la photographie de l'exercice écoulé. C'est donc un constat. Mais ce constat permet de se projeter vers l'avenir et de voir à la lumière des chiffres qui nous sont soumis, quelles sont les orientations que nous pouvons prendre, soit pour une meilleure gestion, soit pour une meilleure politique. Tout à l'heure, M. JACQUEMIN a souligné la faiblesse de l'investissement, investissement matériel, on n'a pas pris en compte les investissements immatériels. Mais de toute façon, j'ai encore dans l'oreille les propos de M. le Maire il y a quelques années en disant qu'au niveau de 25 %, l'investissement était trop faible. Nous sommes aujourd'hui à 21 % et dans la mesure où on ne fait pas d'économies sur le fonctionnement, il est difficile de dégager les marges de manœuvre pour l'investissement et difficile aussi de maintenir la pression fiscale à un niveau supportable.

Je ne veux pas faire non plus de polémique mais pendant quelque temps, on nous a dit que c'était difficile, voire même impossible de réduire les impôts. Or à la première page du compte administratif, on nous indique que les impôts ont été effectivement réduits deux années de suite de 3 %, d'après ce que je vois, compte tenu évidemment de l'inflation. Donc ce qui a été fait en deux ans peut être reproduit dans l'avenir. En ce qui concerne les critères de la gestion, il est malsain de trop manier l'encensoir et à vouloir

trop prouver, on ne prouve rien. Je conseille donc à ceux qui manient l'encensoir à tout va de prendre le guide des ratios des communes qui vient du Ministère de l'Intérieur et qui est un document tout à fait objectif et incontestable et ils y liront les résultats obtenus par notre capitale régionale.

Certes, je sais que le personnel s'emploie à faire tourner cette ville d'une façon remarquable, qu'il se donne à fond dans son travail ; je l'ai souligné à plusieurs reprises et ceci sans flagornerie aucune. Mais le poste du personnel représente 48 % de la dépense totale de fonctionnement, M. le Maire a envisagé, a même mis sur pied une politique de réduction du personnel qui portait sur 80 emplois en 2 ans. Actuellement nous sommes à 55 emplois sur environ 4 ans. Je pense personnellement que cette politique commencée par M. le Maire doit être poursuivie, voire amplifiée car la mécanisation des travaux manuels ainsi que la bureautique devraient permettre justement de laisser partir en retraite ceux qui doivent partir et de redéployer les services sachant qu'il n'est pas question de toucher au statut de qui que ce soit, puisque c'est, de toute façon impossible. C'est ce à quoi, si vous voulez, je pense qu'il faudrait aboutir et à ce sujet-là, j'aimerais avoir une précision de M. le Maire : j'ai entendu des bruits de couloirs et dans les services certains agents s'inquiètent de savoir si les bruits concernant une éventuelle modification de l'horaire de travail sont fondés, c'est-à-dire que si l'exemple de M. FRECHE à Montpellier, ville que citait tout à l'heure M. MAGNIN en pointillé, serait suivi à Besançon par vous-même. Je rappelle que M. FRECHE avait ramené l'horaire de travail de 39 heures à 35 heures et vient de le reporter à 39 heures. Alors est-ce que ces bruits sont fondés ou pas ? Est-ce que vous considérez que l'horaire de travail actuel est satisfaisant ? En tout cas, en ce qui nous concerne, nous saluons les efforts qui sont faits par le personnel.

Voilà si vous voulez, les quelques observations que j'avais à faire sur le plan des économies. Je vous ai interpellé sur le coût de nos assistants et de votre Cabinet. Vous m'avez répondu en disant qu'il n'était pas sérieux de penser qu'un Maire d'une ville comme celle de Besançon pouvait n'avoir qu'un seul directeur de Cabinet, qu'une seule personne à son Cabinet. Je pense qu'il y en a quand même d'autres à côté mais je dois dire que j'ai été choqué par le petit entrefilet paru dans la presse qui confirme ce que vous aviez dit lors de la dernière séance du Conseil concernant votre ancien directeur de Cabinet, le Maire de Pontarlier. Que le Maire de Pontarlier soit chargé de réfléchir à la politique culturelle de notre ville alors qu'il a eu le temps de le faire quand il était votre directeur de Cabinet pendant 12 ans ou pendant une dizaine d'années, je trouve cela un peu choquant. Je trouve choquant, même si c'est pour des raisons d'alimentation familiale comme vous l'avez dit, que la Ville de Besançon soit amenée à rétribuer le Maire de Pontarlier. Cette situation de dépendance n'est pas convenable pour l'intéressé, elle n'est pas convenable pour la Ville de Pontarlier, elle n'est pas convenable pour la Ville de Besançon. Et je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous clarifiiez cette question, que vous soyez sans ambiguïté. Je connais les compétences de Monsieur votre ex-directeur de Cabinet mais enfin, réfléchir au problème culturel, nous avons des services qui sont très qualifiés pour le faire, nous avons un nouvel adjoint chargé de la culture, homme éminent entre tous, qui pourra réfléchir aussi à ces questions-là. Ça fait quand même beaucoup de monde pour réfléchir, je crois qu'il faut aussi agir. Alors agissez dans le sens de l'assainissement des finances locales et je suis certain que la population bisontine vous en saura gré et qu'elle traduira à ce moment-là son quitus pour la prochaine gestion par un score meilleur que la dernière fois.

M. BOICHARD : C'est déjà par si mal !

M. TOURRAIN : Je passe la parole à M. le Maire qui va répondre aux différentes observations qui ont été faites et ensuite je soumettrai le compte administratif au vote de l'assemblée communale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur le Président, je voudrais déjà répondre à votre dernière interpellation. Lorsque vous faites de l'improvisation, il vous arrive d'être bon mais quand vous vous répétez de cette manière-là, vous n'êtes pas bon, Monsieur TOURRAIN. M. LAGIER, ici présent, est administrateur dans la fonction publique territoriale. Il a souhaité devenir Maire de Pontarlier, c'est parfaitement son droit, et c'est un élu qui fera son travail mais il reste administrateur de la fonction publique territoriale, c'est son métier. Ce n'est pas son métier d'être Maire de Pontarlier. Il a donc parfaitement le droit de souhaiter, à temps partiel, demeurer ici à la Ville de Besançon où il a donné satisfaction en tant que Directeur de Cabinet pendant 12 ans. Si la presse a indiqué brièvement que M. LAGIER serait chargé

de réfléchir à la politique culturelle, je ne suis pas la presse locale mais je pense que vous me comprendrez lorsque je vous dirai quelles sont les fonctions d'un administrateur dans une ville comme Besançon. L'administrateur est chargé de superviser un certain nombre de services. Ce n'est ni un chef, ni un directeur de service ; c'est quelqu'un qui est capable de suivre un certain nombre de fonctions qui relèvent d'un certain nombre d'adjoints et aussi de chefs de services et il y aura à la Ville de Besançon d'ici quelque temps, deux ou trois administrateurs chargés de voir l'ensemble des fonctions et des compétences de la Ville de Besançon. C'est donc ce que j'ai voulu dire en précisant que M. LAGIER ne restait pas Directeur de Cabinet, ce qui est tout à fait normal, je le comprends, mais qu'il continuerait d'avoir comme fonction administrateur à la Ville de Besançon et que, dans un certain nombre de services dont le Service Culturel, il serait amené à être là, à superviser un peu, à réfléchir... mais M. LAGIER a aussi réfléchi à beaucoup de choses quand il était Directeur de Cabinet et ses réflexions, dans différents domaines, seront toujours les bienvenues. A mon avis, Monsieur TOURRAIN, là vous êtes excessif et vous n'êtes pas bon. Vous êtes bien meilleur lorsque vous restez, j'allais dire, un ton en dessous.

Maintenant, vous avez tout à l'heure, expliqué que pour qu'une gestion soit bonne et meilleure pour la Ville de Besançon, il faudrait faire des économies sur le fonctionnement, pouvoir augmenter l'investissement, et puis en même temps baisser les impôts. Je ne sais pas s'il est possible de réduire les recettes de fonctionnement et faire en même temps des économies. J'attends toujours de votre part des économies, vous me dites il faut faire des économies, alors vous vous en prenez toujours ou à mon Cabinet ou au Service Communication mais ailleurs, je n'en vois pas venir. Aussi, si vous êtes capable de me fournir un certain nombre de réflexions sur des économies en ce qui concerne le fonctionnement, je suis preneur. Quant à la baisse des impôts, nous avons indiqué trois années de pause fiscale ; nous avons précisé qu'à partir de 1990, nous reprendrions une fiscalité qui suivrait exactement le taux d'inflation, c'est dans les promesses que nous avons faites au moment de la campagne municipale, je crois que nous les tiendrons.

En ce qui concerne le personnel qui représente, vous l'avez dit, 48 % du fonctionnement, il faut réduire et poursuivre cette politique. C'est ce que nous sommes en train de faire puisque nous avons prévu de remplacer partiellement les départs en retraite. Nous l'avons fait difficilement pendant 3 ans, nous avons eu 80 comme objectif, il était peut-être ambitieux mais nous avons déjà mis sur pied pour l'année 1989 une diminution du personnel de l'ordre de 30 personnes et ça n'est pas si facile que vous le pensez parce qu'il faut continuer à faire tourner l'ensemble des services, répondre à tous les besoins qui sont de plus en plus grands de la part de la population. Un certain nombre de départs en retraite ne seront donc pas pourvus dans le reclassement mais il restera quand même un personnel important à la Ville de Besançon puisque nous assumons la plupart des services à la population.

Quant aux bruits de couloirs dont vous parlez, je ne sais même pas s'il faut y répondre. Chacun peut entendre tous les bruits ou les ragots qu'il souhaitera entendre mais il n'a jamais été question, à aucun moment, de modifier l'horaire prévu qui est de 36 heures et si tel ou tel de nos collègues fait exception, passe de 39 heures à 35 heures, puis revient à 39 heures, c'est son affaire. En tout cas, ce n'est absolument pas dans nos objectifs que de modifier en quoi que ce soit l'horaire du personnel de la Ville de Besançon.

Pour les observations qu'a faites M. JACQUEMIN, je crois qu'il a bien souligné les difficultés de gestion d'une ville qui s'est endettée parce qu'il fallait investir, qu'il y a une pression fiscale, c'est vrai si l'on regarde les ratios, relativement élevée. L'autofinancement n'est que de 27,2 % en 1988 mais un autofinancement de l'ordre de 25 %, je pense que ça n'est pas négligeable du tout. Ça veut dire que dans les recettes de fonctionnement, nous prenons 25 % pour alimenter notre investissement ; à mon avis c'est un bon ratio et même si l'investissement demeure faible, je partage tout à fait l'avis de Joseph PINARD, il faut distinguer entre investissement rationnel ou irrationnel, direct ou indirect. S'il y a effectivement une marge de manœuvre qui est faible dans le budget de la Ville de Besançon, on est tenu de laisser un investissement à un taux relativement peu élevé.

Alors la dérive en ce qui concerne et le fonctionnement et le personnel, je ne crois pas que ce soit une véritable dérive, Monsieur JACQUEMIN. Le fonctionnement c'est vrai, a été un peu important et a suivi l'évolution de nos recettes malgré la pause fiscale réalisée depuis deux ans. Vous savez que notre

budget global est de l'ordre de 70 à 80 millions par an. Nous avons fait un certain nombre de projections qui seront examinées au cours de la session d'orientations budgétaires et vous verrez qu'il n'est pas très très facile à la fois de continuer un certain investissement, de réaliser les équipements nécessaires et de continuer de répondre à tout ce qui nous est demandé. C'est vrai aussi que la Ville fait beaucoup pour toutes les catégories sociales, fait beaucoup aussi dans ses structures dont bénéficient, par retombées, ceux qui n'habitent pas Besançon, donc qui ne sont pas nécessairement contribuables, ça c'est un domaine de relations avec la périphérie qui évoluera très certainement, en tout cas qui nous intéresse au plus haut point. Alors si, comme le soulignait M. TOURRAIN, le porte-parole de la majorité a été quelque peu dithyrambique dans ses compliments, je crois qu'il a tout à fait souligné la nécessité d'une rigueur budgétaire, d'investissements absolument nécessaires, et de la gestion directe par la Ville de l'ensemble des services. C'est vrai que si on remet le service des Eaux au privé, ou de l'Assainissement ou les Espaces Verts, on diminue très nettement le personnel ; on supprime une charge qui revient indirectement aux contribuables dans ce cas-là puisqu'ils paient un prix de l'eau sur lequel la collectivité n'a plus le même droit de regard que lorsque c'est une gestion directe. Nous ne sommes pas partisans de la privatisation et je voudrais sur ce point rassurer le personnel ; il n'y a pas de privatisation des services municipaux dans l'air actuellement à la Ville de Besançon.

Voilà quelques explications, Monsieur le Président, que je voulais fournir suite aux questions qui ont été posées dans un climat tout fait serein à part peut-être cette exception, excusez-moi Monsieur TOURRAIN d'avoir été un peu vif.

M. NACHIN : Je vais être très bref, simplement pour donner la position des Verts en ce qui concerne le scrutin. Cela a été dit à de nombreuses reprises, le compte financier est un reflet du budget et nous n'avons pas été associés à la discussion du budget et bien entendu non plus au vote puisque nous n'appartenions pas à cette assemblée. Et c'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

Je voudrais toutefois ajouter qu'il y a dans les propos à la fois de M. TOURRAIN et de M. le Maire des choses qui nous inquiètent en ce qui concerne en particulier les menaces qui pèsent sur l'emploi à la Ville de Besançon. Et nous ne sommes pas du tout d'accord avec ce que propose M. TOURRAIN, à savoir une augmentation des horaires du personnel...

M. TOURRAIN : Eh mais ça ne va pas... !

M. NACHIN : Non mais il a cité l'exemple de villes...

M. TOURRAIN : Eh, eh Monsieur NACHIN ! Vous n'avez pas bien écouté...

Voilà, voilà comme on écrit l'histoire !

M. NACHIN : Alors j'ai mal compris ?

M. TOURRAIN : Continuez Monsieur NACHIN.

M. NACHIN : J'ai peut-être mal compris, effectivement, je vous prie de m'en excuser, mais ce qui m'inquiète, c'est, ça a été dit en particulier pendant la campagne électorale, qu'il fallait réduire les frais de personnel, M. TOURRAIN vient de le redire, il ne faut pas remplacer le personnel qui part en retraite, c'est cela ?

M. TOURRAIN : C'est ça, tout à fait.

M. NACHIN : M. SCHWINT lui a donné la réplique en lui disant qu'on n'avait pas remplacé une trentaine de personnes qui étaient parties en retraite ; c'est exact ça ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. NACHIN : C'est une chose qui nous inquiète parce qu'en ce qui concerne les Verts, nous considérons qu'il est important de donner aux gens davantage de temps pour vivre et de consacrer par conséquent moins de temps à être présent sur leur lieu de travail et en même temps partager les revenus ; nous considérons que le partage du travail va de pair avec un partage des revenus. Alors vouloir réduire les frais de fonctionnement en augmentant la charge de travail du personnel d'une façon ou d'une autre, c'est une chose qui nous inquiète beaucoup. Voilà ce que j'avais à dire concernant le problème d'emploi à la Mairie de Besançon.

M. TOURRAIN : Conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes, Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir vous retirer de façon à ce que l'Assemblée puisse délibérer sur le compte (il va encore dire que je le chasse !).

M. BOICHARD : Provisoirement, très provisoirement.

M. le Député-Maire se retire.

M. TOURRAIN : Bien, mes chers collègues, nous passons au vote.

Le vote du Conseil Municipal donne les résultats suivants : 10 membres votant contre, 3 s'abstenant, le compte administratif est adopté à la majorité.

M. le Député-Maire regagne sa place.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je vous informe du vote positif du compte administratif par 39 voix pour, 10 contre et 3 abstentions et je vous prie de bien vouloir venir reprendre la place que vous m'aviez cédée si gentiment pour quelques instants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je vous remercie de votre confiance et du résultat de ce vote qui ne faisait aucun doute mais qui montre quand même que l'approbation du compte administratif est un moment important pour une équipe municipale.

La discussion est close.